CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF DE DROUET,

RERRÉSENTANT DU PEUPLE FRANÇAIS,

En réponse à la dénonciation faite contre lui par le Directoire exécutif de la République française, le 21 floréal, an 4 de la République française, une & indivisible ;

Lu dans la séance du 28 Prairial.

Les chaînes glorieuses dont j'ai été chargés par les Autrichiens étoient à peine tombées, mes oreilles retentissoient encore du bruit de l'alégresse qui s'est fait entendre lors de ma rentrée sur le sol de la République.

Amant idolâtre d'une divinité à laquelle j'ai toujours ſacrifié, je m'enivrois du bonheur de voir la liberté publique affermie, loiſque tout-à-coup je me vois replongé dans de nouveaux cachots. Les épithètes injurieuſes de conſpirateur, d'ennemi de ma patrie, me ſont prodiguées avec acharnement ; la confiance publique m'eſt ravie : & moi, ſur qui naguère mes commettans comptoient encore pour ſoutenir leurs intérêts, je ſuis forcé de prendre ici l'attitude d'un accuſé ; je ſuis obligé de conſacrer à ma défenſe perſonnelle des momens tout entiers deſtinés à la choſe publique.

Puiſſe l'erreur toute ſeule m'avoir replongé dans cette captivité ! puiſſe l'erreur toute ſeule avoir déterminé votre conduite à mon égard ! puſſions-nous l'un & l'autre n'avoir pas à reprocher à la malveillance qui entoure le foyer de la liberté les outrages qu'a ſoufferts la repréſentation nationale en ma perſonne !

C'eſt la perſuaſion ſincère que je ſuis victime de l'erreur, qui m'a engagé à venir parmi vous chercher à détruire l'effet d'une funeſte prévention : car s'il m'étoit poſſible de penſer qu'il y eût dans cette enceinte pluſieurs de mes collègues aſſez mes ennemis perſonnels, aſſez injuſtes pour avoir accueilli avidement & propagé l'idée que Drouet eſt un conſpirateur & un bourreau de ſes concitoyens, je ne voudrois pas m'abaiſſer juſqu'à m'expliquer devant des hommes auſſi partiaux, & je dirois à mes gardes de me reconduire dans mon cachot.

Mais je ſuis loin de croire à une telle malveillance : c'eſt pourquoi je vais repouſſer les inculpations qui m'ont été faites, & tâcher de détruire dans votre eſprit les fatales impreſſions qu'elles y ont produites.

Citoyens, à mon retour en France, j'ai reçu de tous ſes habitans les témoignages les plus éclatans de leur amour & de la reconnoiſſance nationale. Depuis l'inſtant où je reſpirai l'air de la liberté, je fus environné des hommes de tous les partis ; & tel eſt l'intérêt qu'inſpire l'humanité ſouf-

france à l'humanité curieuſe & ſenſible ; tel eſt ſur-tout le caractère généreux de la nation que nous avons l'honneur de repréſenter, qu'à mon arrivée, & ſur ma route, je reçus des careſſes de tous les citoyens indiſtinctement, même de ceux que la divergence de nos opinions politiques ſembloit devoir écarter loin de moi.

Rentré dans le ſein du Corps légiſlatif, le ſiége eſſentiel du patriotiſme, je fus auſſi couvert d'applaudiſſemens : mais enfin l'enthouſiaſme ceſſa ; & ce tableau riant que je m'étois fait du bonheur du peuple, par la réunion de tous les partis, diſparut à mes yeux, tel qu'un ſonge léger qui vient pendant la nuit bercer agréablement notre imagination.

J'appris alors par chacun de ceux à qui je m'adreſſois, ce qui s'étoit paſſé en mon abſence. Le ſang avoit ruiſſelé à grands flots; des échafauds avoient été dreſſés dans tous les coins de la République ; des milliers de victimes innocentes avoient été immolées ſans raiſon comme ſans juſtice : voilà ce que j'entendois dire par les uns.

D'autres me répétoient : tandis que nos bataillons victorieux repouſſoient au loin nos ennemis, & reculoient les bornes de la République, des Français pervers conſpiroient dans l'intérieur en faveur de la royauté ; des prêtres fanatiques trompoient & démoraliſoient le peuple ; la République perdoit dans l'intérieur ce qu'elle gagnoit au-dehors. La vengeance nationale fut obligée de prévenir les malheurs qui nous menaçoient, par des exemples éclatans de ſévérité, & cette ſévérité a ſauvé la République, malgré les efforts des royaliſtes.

Selon les uns, Robeſpierre étoit un monſtre qui vouloit aſſervir ſon pays, & qui, pour monter ſur un trône nouveau, vouloit n'y arriver qu'en marchant ſur des cadavres. On avoit abattu le tyran, & on avoit ſubſtitué la juſtice à la terreur, les lumières à l'ignorance, le véritable amour de la patrie à l'intrigue. Le bonheur public avoit ſuccédé

à une année de crimes, qui avoit été un ſiècle de malheurs pour la France; enfin, une Conſtitution républicaine avoit remplacé un code anarchique monſtrueux.

Selon d'autres, il paroiſſoit que Robeſpierre avoit abuſé de la confiance des patriotes, & pouſſé trop loin une ſévérité néceſſaire pour comprimer les efforts des royaliſtes. Depuis ſa mort, diſoient-ils, les ariſtocrates ſe ſont emparés de l'autorité, les patriotes ont été perſécutés, des armées de royaliſtes ſe ſont levées contre eux; les républicains, pourſuivis comme des bêtes fauves, ſont par-tout aſſaſſinés; l'égalité eſt proſcrite en France: on n'a pas encore eu l'impudence de proſcrire la liberté; mais elle eſt chancelante, & la Conſtitution actuelle a trop de reſſemblance avec celle des Anglais, pour ne pas craindre de nous voir bientôt ſubir le ſort de ces inſulaires.

C'eſt ainſi, citoyens collègues, que je fus circonvenu par les hommes de tous les partis depuis mon retour. Que devois-je faire pour découvrir la vérité au milieu des nuages dont on l'environnoit? Peut-être qu'à ma place vous euſſiez tous fait comme moi: je n'ai ſuivi que l'impulſion de mon cœur, & j'ai laiſſé chacun dire & penſer ce qu'il a voulu, bien convaincu que j'étois incapable de dévier de la ligne de l'honneur, & de jamais trahir les intérêts du peuple.

Bien convaincu ſur-tout que, juſqu'à ma captivité en Autriche, j'avois ſuivi imperturbablement la route tracée par la volonté de mes commettans, je me ſuis dit, ceux qui juſqu'à ma captivité ont ſuivi la même route que moi; ceux qui, comme moi, n'ont jamais abandonné la cauſe du peuple, ſont ſans doute, comme moi, toujours de bons patriotes; & dès-lors j'ai repris mes anciennes habitudes avec tous les citoyens, qui, à travers les orages de la révolution, avoient conſervé une réputation intacte de probité & de républicaniſme.

Ce ſont probablement ces liaiſons qui ont attiré ſur moi la ſurveillance du gouvernement, éveillée par une conſpi-

ration tramée contre lui, & qui lui avoit été dénoncée ce sont mes relations avec des anciens collègues de la Convention nationale, qui ont déterminé la violation de mon domicile dans la nuit du 19 floréal.

Je ne peux vous le dissimuler, citoyens collègues, cet acte de violation de mon domicile, contraire à la garantie des droits de citoyen, fait sans ordre légal, ou au moins sans qu'on m'en ait justifié aucun; l'insolence sur-tout avec laquelle on me traita : tous ces actes, que j'appelerai toujours arbitraires, ont échauffé mes esprits, & m'ont rappelé ces idées d'usurpation de pouvoir dont on m'avoit tant parlé à mon arrivée : j'ai cru voir dans la violation de mon domicile la violation de l'asyle de tous les citoyens.

J'ai écrit au Directoire exécutif pour demander vengeance de l'outrage que j'avois reçu ; & la réparation que j'avois droit d'attendre n'est pas arrivée. Impétueux alors, comme je le suis toujours quand je vois les droits du peuple usurpés, quand je crains pour la liberté de mes concitoyens, j'ai cherché à faire partager mon indignation contre cet attentat liberticide à tous ceux qui vouloient m'entendre. Je me disposois à dénoncer ce fait au Corps législatif lorsque j'ai été arrêté un moment auparavant de me rendre au Conseil : c'étoit pour raisonner de cette dénonciation que je m'étois réuni avec quelques des citoyens que je connoissois. A ceux-là se sont réunis d'autres que je ne connoissois pas. Nous causions ensemble de cette affaire, je lisois ma lettre au Directoire lorsque j'ai été saisi, à ce qu'on prétend, en flagrant-délit.

On m'a dit depuis que les hommes avec qui j'étois se trouvoient prévenus d'être les agens d'une conspiration dont on m'accuse bénévolement d'être le chef suprême.

Citoyens, si j'occupois une autre place; si au lieu de remplir le rôle d'accusé, j'étois encore assis au milieu de vous comme représentant du peuple, investi de votre confiance, j'examinerois peut-être si cette conspiration a vérita-

blement une exiſtence fondée, ſi ſes auteurs avoient des moyens d'exécution réels & ſuffiſans pour alamer la tranquillité publique : mais je n'ai point à délibérer, & je ſuis réduit à me défendre. Je vais donc raiſonner comme ayant admis l'évidence de la conſpiration.

En ſuis-je l'auteur, le chef ou l'agent ? Par quels moyens a-t-on pu le préſumer ? par quels moyens a-t-on pu vous le faire croire ? Car enfin vous l'avez cru, puiſque vous avez conſenti que je ſouffriſſe une peine proviſoire, puiſque vous avez admis la dénonciation ; vous avez eu ſans doute de puiſſantes raiſons pour agir ainſi. N'eſt ce pas de ma part une préſomption folle d'entreprendre de vous faire revenir d'une telle prévention ? Eſſayons cependant.

Pour me juſtifier, j'ai à combattre le rapport du miniſtre de la police générale & les pièces qui en ſont la baſe. Mais avant de vous entretenir de tout ce qui me concerne dans ce rapport, permettez-moi, citoyens, de vous faire quelques obſervations ſur l'état de détention que j'éprouve : je parle à des hommes qui, le 24 prairial, ont admis contre moi la dénonciation du Directoire, qui lui avoit été faite 32 jours auparavant.

Lorſque vous avez admis cette dénonciation, avez-vous examiné préliminairement la queſtion préjugée par le miniſtre, celle du flagrant-délit ?

Je ſuis condamné depuis plus de trente jours à une captivité rigoureuſe, humiliante, privé de la ſociété des humains, ſans avoir ſubi un jugement qui autoriſe une pareille atteinte aux droits de l'homme, & ſur-tout à l'inviolabilité de la repréſentation nationale.

Cependant la Conſtitution dit expreſſément qu'un repréſentant du peuple ne peut être privé de ſa liberté ſans une réſolution du Conſeil, excepté le cas du flagrant-délit.

Voyons donc ce que c'eſt qu'un flagrant-délit. J'ouvre le dictionnaire français de même que celui de la raiſon, & j'y

vois qu'un flagrant-délit eſt celui qui trouble inopinément la ſociété avec éclat, qui excite la clameur publique, & dont l'évidence eſt tellement frappante que le premier homme qui apperçoit le délinquant ne peut douter du fait, & a le droit de courir ſus au nom de la ſociété entière, & de ſaiſir le coupable.

Ainſi, le voleur qui prend une bourſe dans la poche de ſon voiſin, s'il eſt apperçu, s'il eſt arrêté ayant encore cette bourſe à la main, il eſt ſaiſi en flagrant-délit.

Celui qui tue ſon ſemblable en préſence de témoins, commet un flagrant-délit.

Le ſoldat ou le général qui trahit lâchement ſa patrie en abandonnant ſon poſte pour paſſer chez l'ennemi, s'il eſt arrêté dans ſa fuite, eſt ſaiſi en flagrant-délit.

Celui qui, par des clameurs, des cris ſéditieux, excite une troupe furieuſe au meurtre, au pillage, à l'incendie & à la violence contre ſes concitoyens, celui-là auſſi, s'il eſt arrêté, ſe trouve ſaiſi en flagrant délit.

Enfin tout acte de violence contre la ſociété, qui excite la clameur publique, eſt un flagrant-délit, parce que ſon auteur ne peut nier le fait, puiſqu'il eſt apparent à tous ceux dont il a excité la elameur & l'indignation; ſon crime eſt conſtaté par l'effet qui eſt réſulté de ſon action; le coupable n'a plus rien à attendre de ſes juges que l'application de la loi.

Hors les cas ci-deſſus, il n'y a point de flagrant-délit : ſuis-je dans l'un de ces cas? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Ma préſence dans l'endroit où j'ai été arrêté excitoit-elle la clameur publique? M'a-t-on entendu pouſſer des cris de ſédition? M'a-t-on vu attaquer la propriété d'autrui, ou attenter à la vie de mon ſemblable? Non. Lorſque j'ai été arrêté, ſuois-je encore le crime à groſſes gouttes? M'a-t-on apperçu commettre un délit tellement évident que le premier venu avoit le droit, au nom de toute la ſociété, de me ſaiſir? Quelle action éclatante ai-je fait, dont le crime ſoit

tellement évident qu'il ne me reſtoit plus, au moment où j'ai été ſaiſi, rien à attendre de mes juges que l'application de la loi?

Si j'euſſe été pris en flagrant-délit, il n'y auroit pas eu beſoin de dénonciation contre moi; le délit éclatant faiſoit ma dénonciation : il n'eût donc pas été néceſſaire de faire, à trois repriſes différentes, la lecture de mes pièces, pour ſavoir ſi la dénonciation ſeroit admiſe.

Je parle ici à des hommes éclairés, qui doivent ſentir combien il eſt inconſéquent de prétendre que mon délit eſt flagrant, évident, éclatant, ce qui ſignifie la même choſe, puis après de chercher pendant trente jours s'il y a dans le prétendu délit matière à dénonciation.

Mais . . . . . il me ſuffit qu'il ſoit queſtion de moi dans cette affaire pour ne pas vouloir trop approfondir cette queſtion. Si vous avez jugé ma détention néceſſaire, je ne m'en plains pas : perſonne ne ſait mieux que moi combien la tranquillité publique, dans des circonſtances difficiles, exige quelquefois des ſacrifices de l'auſtérité des principes. J'ai été arrêté, j'ai ſouffert proviſoirement; n'importe : ſi cela a pu être utile, il n'en faut plus parler. Paſſons à l'examen du rapport du miniſtre de la police générale, & des pièces qui ſont à l'appui. La première de ces pièces, dans l'ordre de mes idées, eſt un projet de diſcours de Babœuf ſur les réunions. S'occupant de queſtions politiques, comment & pourquoi ce diſcours ſe trouve-t-il dans mes papiers : voilà la première queſtion qui ſe préſente à l'imagination.

Avant ma ſortie de France, il exiſtoit des ſociétés populaires. J'en avois été membre depuis leur inſtitution, & long-temps auparavant mon entrée au Corps légiſlatif : dès le mois de juin 1791, j'étois membre de celle de Paris. Vous ne diſconviendrez pas, citoyens, que cette ſociété fameuſe a rendu de grands ſervices à la révolution. Pour s'en convaincre, il ſuffiroit de voir le frémiſſement de rage que le nom ſeul de jacobin excite dans l'ame de tous les enne-

mis qui nous font la guerre. Ils n'ont pas héſité un inſtant de ſe coaliſer contre la propagation de ſes principes, & même contre l'exiſtence de cette ſociété : cette raiſon ſeule eſt cauſe que je me ſuis toujours honoré de lui appartenir, même quand j'étois en la puiſſance de nos plus grands ennemis. Je vois dans cette enceinte une infinité de citoyens qui, à l'époque de mon départ, s'honoroient auſſi d'en être membres.

Sans doute que cette inſtitution, comme toutes celles de ces hommes, a entraîné avec elle des abus, sans doute il falloit les réformer : mais peut-être ne falloit-il pas ſupprimer toutes ces ſociétés. Tel fut mon avis; tel fut auſſi celui du Corps légiſlatif, puiſque cette queſtion a été miſe pendant plus de trois mois à l'ordre du jour, depuis l'établiſſement de la conſtitution.

J'ai donc pu m'occuper de cette diſcuſſion. Babœuf que je ne connoiſſois que comme journaliſte, s'en occupoit auſſi. Il me fit part d'un projet de diſcours qu'il avoit enfanté. Ce projet trouvé chez moi eſt une des pièces dont le miniſtre de la police tire la preuve de ma complicité dans la conſpiration.

Mais que ſont donc devenus les principes ? Quoi ! je ſerai le dépoſitaire des idées, des erreurs même d'un citoyen ; je les adopterai, je les partagerai : & parce que cet homme depuis ſera devenu conſpirateur, on m'accuſera d'être le complice de ſa conſpiration ! N'ai-je donc pas le droit, comme mandataire du peuple, d'examiner toutes les queſtions qui ſe préſentent à la diſcuſſion du conſeil ? n'ai-je pas le droit de recevoir toutes les notions que des citoyens me préſentent, & de les adopter ſi je les trouve convenables.

Mais les ai-je adoptée ces idées ? Sont-elles devenues les miennes ? Peut-être l'avez-vous pu croire. Le miniſtre de la police vous a bien adreſſé le brouillon de Babœuf : mais par quelle fatalité, en vous le tranſmettant, ne vous a-t-il pas auſſi tranſmis un diſcours ſur le même ſujet, dont j'étois l'auteur ? Cet écrit étoit tout auprès dans le même tiroir. Si

on vous l'eût présenté à côté du brouillon de Babœuf, vous y auriez remarqué la différence immense de nos idées (1) ; & peut-être auriez-vous dit : Les conjurés d'une même conspiration doivent avoir les mêmes principes, & parler le même langage ; ceux de Babœuf & de Drouet ne sont pas les mêmes : on peut tirer les conséquences qu'ils ne sont point complices d'un même complot. Mais, dira-t-on, un dénonciateur assure qu'il a entendu dire que si je n'avois pas adopté les idées de Babœuf, c'est parce que j'ai pensé que ce seroit *une levée de bouclier prématuré.* Voilà certainement une singulière dénonciation, appuyée sur un oui-dire. Mais si c'eût été cette cause qui m'auroit engagé à rejeter les idées de Babœuf, ne l'auroit-on pas vu dans sa lettre subséquente blamer ou approuver mon raisonnement, au lieu de me préparer la mercuriale qui s'est trouvée dans ses papiers, où il me reproche d'adhérer à tout ce qui s'est passé en mon absence, & de me ranger du côté des sénateurs ? Si je me range du côté des sénateurs, je suis donc votre complice, citoyens, & non celui de Babœuf ? Voilà donc la conclusion que le ministre de la police auroit dû tirer de cette pièce.

Il présente encore comme une pièce probante le brouillon d'une epèce d'adresse, intitulée : « Républicains démo- » crates », dont l'état de lacération annonçoit assez le peu de cas que j'en faisois. Cette pièce n'a nul rapport à la question dont il s'agit. Pour s'en convaincre, il suffiroit de la lire avec attention, pour voir que j'y déclare qu'il est inutile de faire aucun effort pour soulever le rers qui nous enveloppe, parce que nous retomberions bientôt après dans le même état dont nous nous serions tirée : je pense qu'il faut employer d'autres moyens plus efficaces, & ces moyens, c'est l'abandon d'un pays où on nous déteste. Si le ministre avoit bien cherché, il auroit trouvé toute la pièce au lieu des quatre fragmens. Je la joins ici ; elle n'a aucun rapport à la

---

(1) Voyez cette pièce, n°. I.

diſcuſſion qui nous occupe : c'eſt donc une inconſéquence de la part du miniſtre de l'avoir ramaſſée avec tant d'avidité, & d'en avoir fait un commentaire captieux, ſans m'avoir demandé quel étoit le ſens de cet écrit. Si j'euſſe été préſent à la levee de mes ſcellés, non-ſeulement je lui aurois expliqué ce que ſignifioit cet écrit, fait dans un moment de déſeſpoir ; mais je lui aurois montré les autres fragmens qui auroient pu l'éclaircir : mais ce n'étoit pas cela qu'il vouloit ; il lui falloit des préſomptions pour pallier ſa conduite arbitraire. Cela ſe peut connoître aiſément par la négligence qu'il apportée dans le raſſemblement & l'examen de mes papiers qui avoient le plus de trait à ce qui faiſoit l'objet de ſes recherches. Il auroit pu prendre dans la même table où étoient ces lambeaux déchirés, un projet de lettre que je me diſpoſois à faire voir à Carnot, auſſitôt après la réponſe & la ſatisfaction que j'ai attendues vainement. Si j'avois été préſent à la levée de mes ſcellés, j'aurois eu ſoin que le miniſtre n'oubliât pas non plus cette pièce, parce qu'elle retraçoit fidèlement mon opinion ſur la ſituation critique des affaires. Je joins cette pièce à ma défenſe, afin que mes collègues puiſſent, s'ils le veulent, ſe pénétrer de la pureté de mes intentions, & de l'ardeur non équivoque de mon patriotiſme (1). J'ai plus de témoins qu'il n'eſt néceſſaire, pour prouver que ces pièces étoient écrites avant mon arreſtation, & qu'elles étoient dans mon bureau tout à côté des pièces que le miniſtre a ſaiſies. Pourquoi n'ai-je pas aſſiſté à la levée des ſcellés ? la conſtitution eſt formelle à cet égard.

Quant à l'aigreur répandue dans le premier écrit, & dont le miniſtre, s'érigeant en cenſeur de mes penſées, paroît vouloir me faire un crime, rappelez-vous, citoyens, pendant quelques inſtans, l'état de fureur dans lequel devoit être un amant paſſionné de la liberté ; voyez-moi dans mon

---

(1) Voyez cette lettre, n°. II.

domicile violé, insulté par des hommes de qui j'avois droit d'attendre respect & protection; accusez-moi ensuite, si vous l'osez, de toutes les idées qui me sont nées dans ce moment de fureur : mais voyez-moi aussi le lendemain matin, lorsque quelques heures de sommeil ont calmé mon indignation, déchirant par lambeaux cet écrit dépositaire de mes pensées de la veille, & vous ne verrez plus en moi que l'ami de son pays, sacrifiant ses idées à la tranquillité publique : alors vous direz ce qu'il faut dire, ce que peut-être vous avez déja dit. Il n'y a pas dans les pièces trouvées chez moi de quoi fonder une dénonciation.

Voyons maintenant si mes dénonciateurs seront plus heureux dans les pièces trouvées chez Babœuf : je ne le pense pas.

La première est un brouillon de lettre de Babœuf à moi. Le ministre, toujours prompt à tirer des conclusions favorables à sa conduite arbitraire, en conclut que si je ne suis pas agent de la conspiration, j'en étois au moins instruit. J'ai bien cherché dans cette lettre & dans les paragraphes du ministre, & je n'y ai trouvé aucune preuve de complicité ni de connoissance de la conspiration. J'y vois bien l'exaspération d'un homme qui, se croyant entouré de tyrans, cherche à me faire partager sa terreur ; mais je ne vois pas qu'il veuille m'instruire d'une conspiration qu'il trame. Il ne m'indique aucun nom des conjurés ; il ne m'appelle pas au au lieu de leur rassemblement ; il ne m'indique aucun moyen d'exécution. Cette lettre ne m'instruit donc pas de la conspiration qui se trame. Je le répète, j'aurai pu y voir, en la recevant, le chagrin d'un homme vivement affecté ; mais il m'étoit impossible de deviner ce que je ne savois pas. Mais dans l'hypothèse où cette conspiration existoit déja à cette époque, il est possible que les conjurés aient cherché à s'adjoindre un homme qui, en raison de quelques services rendus à sa patrie, pouvoit avoir des droits à la reconnoissance publique.

La lettre dont il s'agit ici, & que le fils de Babœuf est

venu me montrer vers le commencement de floréal, annonce bien qu'il cherchoit à sonder mes intentions. Voyons si j'ai répondu à ses desirs. Deux ou trois jours après, Babœuf vient chez moi pour la première fois ; il me donne son projet de discours sur les sociétés patriotiques.

C'est ici qu'on peut reconnoître l'éloignement que j'avois pour tout ce qui pouvoit altérer la tranquillité publique. Je ne dis pas un mot dans mon discours sur ces sociétés qui ressemble, ni de près ni de loin, à l'écrit que Babœuf m'avoit donné. Celui-ci l'apprend lorsque je commence à livrer mon ouvrage à l'impression, & aussitôt il se prépare à me tancer d'importance, & me charge de sa malédiction : on le voit par son projet de lettre indiquée sous le n°. . Cette lettre a dû être écrite environ vers le 15 ou 16 floréal ; car c'est à cette époque que j'avois commencé à livrer mon ouvrage à l'impression. J'envoyai quelque temps après mon manuscrit à mon ami le plus intime à Sainte-Menehould, pour le prier de m'en dire son avis ; j'accompagnai cet envoi d'une lettre, qui à coup sûr n'est pas celle d'un conspirateur. Cependant c'étoit le 19 floréal, au matin, que j'écrivois. Mon ami ayant appris les inculpations intentées contre moi, s'est empressé de renvoyer à mon épouse cette lettre : je la joins à ma défense, parce qu'elle est caractéristique, & peint d'un seul trait mes affections & mes sentimens sur la situation des affaires, telles que je les voyois trente-six heures avant mon arrestation. (Voyez cette lettre, n°. 3.)

Enfin, le billet sous la date du 4 floréal, signé Charles Germain, dans lequel mon nom est prononcé, établit encore, dit-on, contre moi la preuve de ma complicité.

Lisez ce billet avec attention ; arrêtez-vous à chaque phrase. Voici la première. « Nous devons aller à quatre » heures du soir chez Massart pour y organiser notre der- » nière disposition avec les principaux agens ». Voilà bien une phrase conspiratrice. A quatre heures du soir on organisera les dernières dispositions. En conséquence tout sera

organiſé quand on ſortira ; il n'y aura donc plus rien à organiſer.

Liſez maintenant la deuxième phraſe. « Au ſortir de là, » faites-nous ſavoir où nous nous réunirons, paroiſſant » impoſſible d'aller chez Drouet : par les avis officieux qui » m'ont été donnés, j'ai la preuve qu'on me ſuit. »

Mais ſi au ſortir de chez Maſſart tout étoit organiſé, à quoi bon ſe réunir le ſoir chez moi pour la conſpiration, dont les opérations étoient terminées ? Etoit-ce p ur m'en inſtruire ? Mais je n'avois pas encore vu aucun des conjurés ; je ne connoiſſois Babœuf que comme journaliſte : ſon fils m'avoit montré une lettre de ſon père, à laquelle je n'ai pas fait un mot de réponſe. On ne confie pas ainſi, ce me ſemble, un ſecret d'une pareille importance à un homme qu'on voit pour la première fois, & qui ne répond pas à une lettre de la nature de celle qui m'avoit été montrée. Selon toute apparence, Charles Germain vouloit donc ſe réunir à Babœuf pour venir au ſoir chez moi me voir & ſonder mes intentions. En effet, Babœuf y vint accompagné d'un homme que je ne connois pas. Ce n'étoit pas Germain, qui probablement, d'après les avis officieux qu'on lui avoit donnés, n'a pas oſé ſe mettre en campagne. Babœuf m'a communiqué ſon projet ſur les réunions patriotiques, comme je l'ai déja dit ; il ne m'a pas parlé d'autre choſe que de la néceſſité de ces réunions, & l'on voit aiſément par ſa lettre ſubſéquente, que s'il m'avoit parlé d'autre choſe, il m'eût également reproché d'avoir manqué à ce qu'il m'avoit dit, comme il m'a reproché d'avoir négligé de faire uſage de ſon diſcours.

Voilà donc toutes les pièces produites contre moi, & trouvées tant chez Babœuf que dans mes papiers. J'atteſte hautement, qu'aucune de ces pièces n'a trait à la conſpiration, & je ſuis perſuadé que tout homme de bonne-foi ne peut s'empêcher de convenir que toutes ces pièces ſont à ma décharge. Qu'on interroge tous les accuſés, & je défie

que dans leurs réponses on y trouve un fait qui démente ce que je viens de dire. Cependant le ministre de la police s'acharne à prendre l'initiative du soupçon, lui qui devroit se contenter dans son rapport d'exposer succinctement mes papiers, sans se permettre d'en faire aucun commentaire ; il veut à toute force que je figure dans la conspiration, afin de justifier mon arrestation arbitraire. Il n'est pas content des pièces qu'il a entre les mains, il va quêter chez moi un roman de plates calomnies, & puis il s'écrie avec une sorte de satisfaction : *si Drouet n'est pas un conspirateur, au moins il étoit instruit de la conspiration.*

Cela me rappelle ce que le loup de la fable disoit à l'agneau : ce n'est pas toi, c'est donc ton père : car vous autres moutons, vous ne m'aimez guère.

Il s'appuie, sans doute, sur la dénonciation de Grisel. Cet homme, pour rendre sa découverte plus importante, dit que je devois être à la tête de l'insurrection, c'est-à-dire que je devois m'emparer de la suprême dictature ; & pour donner de la vraisemblance à cette assertion téméraire, il dit que je voyois tous les jours Babœuf.

J'ai déja démontré que je n'avois aucune connoissance des plans de cette conspiration ni du nom des agens ; on a vu par l'examen des pièces produites dans mon affaire, qu'aucune n'a trait à la conspiration, bien loin de laisser aucune trace qui puisse servir de fondement à l'assertion de Grisel : examinons un peu le plan de la conspiration que le ministre de la justice m'a communiqué, & nous verrons que les conjurés ne vouloient aucune dictature que la leur, c'est-à-dire, celle de leur comité.

Etois-je membre de ce comité. Non. Voilà donc déja le dénonciateur en défaut. Voyois-je journellement Babœuf? Non. Il est démontré par les pièces & toutes les déclarations, que je n'ai point entretenu de correspondance avec lui, & que je n'ai vu que deux fois l'homme qu'on prétend que je voyois journellement. Eh bien ! citoyens, que pensez-

vous de telles dénonciations? comment doit-on les qualifier????
Mais, pourra dire quelqu'un de ceux qui voudroient bien me trouver coupable : Vous dites bien haut que vous n'avez point entretenu de correſpondance avec Babœuf; cependant on voit qu'il vous a écrit. Eh bien! oui, répondrai je. On voit qu'il m'a écrit. Mais voit-on que je lui ai répondu? Penſez-vous que cet homme qui gardoit ſi précieuſement ce qu'il m'écrivoit, eût manqué de garder ce que je lui aurois répondu? Ceci, ce me ſemble, doit être un trait de lumière pour tout homme de bonne-foi, qui ne veut qu'avoir la conſcience éclairée ſur ce qui me regarde.

Je dois parler maintenant de la prétendue ſéance (du 19 floréal) que Griſel peint comme un vrai conciliabule. Il ne faudroit que jeter un coup-d'œil ſur mon logement pour ſe convaincre ſur-le-champ que des conſpirateurs ne pourroient, ſans être atteints de la plus haute folie, choiſir un local auſſi peu propre à ſervir de lieu de raſſemblement. En effet, je demeure tout auprès de la ſalle du conſeil, en face de deux corps-de-gardes dit, des feuillans, dont les ſentinelles peuvent, en ſe promenant, appercevoir ce qui ſe paſſe dans ma chambre; elle n'eſt élevée que de huit pieds au-deſſus de la rue, & il n'y a point de contrevent à mes fenêtres: on peut entendre de dedans la rue tout ce qui ſe dit dans mon appartement.

On ne me perſuadera jamais que je ſois aſſez ſot pour avoir ſouffert que l'on faſſe de ma chambre, ainſi ſituée, un lieu de raſſemblement.

Je ne refuſe ma porte à perſonne : à toute heure, tout le monde peut me parler & entrer chez moi.

Le 19 floréal, des citoyens ſont venus me trouver vers les neuf heures du ſoir; je n'ai pas eu l'incivilité de les éconduire : au contraire, je leur ai offert à ſouper; ils ont refuſé. Ils ont tenu chez moi une converſation très-animée à laquelle j'ai pris pris peu de part: toute cette converſation ne m'a pas paru mériter plus d'attention que celles qu'on en-

tend

tend journellement dans des cafés, ou dans les rues, au milieu d'un grouppe de citoyens parlant d'affaires politiques. Je défie qui que ce puisse être de dire qu'on y a lu aucune des pièces qui constatent l'existence d'un comité conspirateur, ni aucun plan de conspiration : je n'ai donc pu dans cette prétendue séance connoître le plan de conspiration.

Mais si quelqu'un conservoit encore quelque doute sur la vérité de ce que j'avance, qu'il lise le billet en date du 21 floréal, servant d'indication du lieu du rassemblement chez Dufour ; il y est dit : « Afin que personne ne puisse douter » de l'existence d'un comité insurrecteur & de la grandeur » de l'entreprise, montrez cette pièce qui servira de preuve » authentique. »

On voit donc par cette pièce que ceux qui n'étoient pas initiés n'avoient point de connoissance du comité ni du plan de conspiration. Etois-je initié dans ce comité ? je réponds hardiment, non ! & encore mille fois, non ! ! ! Je défie qu'on trouve mon nom sur aucune liste qui donne à penser le contraire. Etois-je instruit de cette lettre de convocation ? je réponds encore hardiment que non !

Je n'ai point vu cette lettre, elle ne m'a pas été lue chez Dufour ni chez moi, & personne n'en a parlé : peut-être devoit-on m'en parler ; peut-être vouloit-on me découvrir le secret de la conspiration ; peut-être m'avoit-on mené là à ce dessein : mais bien certainement on ne m'en a rien dit, & je n'ai eu d'autre dessein en y allant que de lire ma lettre au Directoire exécutif, puis de là me rendre chez un de mes parens qui m'attendoit pour affaire d'intérêt particulier ; ensuite je devois aller au Conseil : c'est donc bien certainement par hasard que je me suis trouvé chez Dufour.

Je l'ai déja dit dans mon interrogatoire ; Darté est venu me voir au matin. Je lui ai lu ma lettre : j'ai dit que je serois bien-aise de la faire voir à Laignelot & Ricord ; j'ai prié Darté de leur en parler, & il m'a dit que si je voulois,

je pourrois les voir dans une maiſon ſituée au fauxbourg Montmartre. Eh bien ! lui dis-je, je vais rue Poiſſonnière; c'eſt à-peu-près mon chemin : je t'y conduirai avec mon cabriolet, & nous partîmes. Je défie qui que ce ſoit de me prouver qu'il a été queſtion d'autre choſe.

Quant à l'infame dénonciation de Griſel, où il prétend m'avoir entendu dire que j'ai eu le deſſein de m'emparer de la propriété d'autrui, cette dénonciation eſt trop bête, pour que je veuille y répondre autrement que par les principes d'honneur qu'on m'a toujours vu profeſſer hautement, & par le ridicule même de cette dénonciation. En effet, qui de vous croira qu'il y a quelqu'un aſſez borné pour aller cacher derrière un trumeau de cheminée un tréſor conſidérable, & ſur-tout aſſez ſot pour m'en faire la confidence, ou bien en faire la confidence à un tiers? Mais ſi ce tiers mis dans la confidence avoit la démangeaiſon de trahir la confiance de celui qui lui a confié un ſecret auſſi important, ne pourroit-il pas auſſi plutôt avoir eu la démangeaiſon de s'approprier lui-même un tréſor qui ne lui coûteroit que la peine de déranger un trumeau? Certes Griſel fait jouer à mon courage un triſte rôle : ſi, pour déranger un miroir, j'ai beſoin de trente à quarante hommes intrépides comme moi, il faut convenir que mon intrépidité eſt bien peu de choſe; il faut convenir qu'on ne reconnoît guère là l'homme de Varennes, de la côte de Bieſme & de Maubeuge.

Dois je borner ici ma défenſe? Dois je aller chercher dans les nouvelles dénonciations que le miniſtre a fait naître contre moi, la preuve de l'animoſité la plus marquée contre un homme que l'auſtérité de ſes principes a rendu l'objet de la haine de tous les ennemis de la République? Je ſuis prêt, ſi vous le ſouhaitez, à fouiller dans le fatras de calomnies ſuſcitées contre moi à Sainte-Menehould, pour y chercher la preuve de la perfidie la plus atroce : je me dépouillerai, ſi vous le voulez, de la dignité dont je ſuis revêtue, pour

combattre dans l'arène ces vils ennemis des ardens républicains.

Mais ne croyez pas trouver, dans le nombre des individus qui ont déposé contre moi à Sainte-Menehould, autant de témoins qu'il y a de dépositions; vous n'en trouverez véritablement qu'une seule, celle de celui qui tient en ce moment toute ma fortune entre ses mains, sans autre garantie que sa parole d'honneur : tous les autres dénonciateurs sont ses parens au premier degré qu'il a ameutés contre moi, afin de pouvoir, après ma mort, s'approprier impunément la fortune de mes enfans. Depuis l'instant où cet homme est devenu mon débiteur de trente mille livres en espèces d'or ou d'argent, sous la sauve-garde de sa loyauté, il n'a cessé d'être mon ennemi, & ne s'est pas borné aux calomnies qu'il avançoit contre moi; en ce moment où je suis dans les fers, où toute communication m'est interdite, cet homme a l'impudeur d'exercer contre ma femme des poursuites aussi cruelles que barbares. Je tiens à la main les actes qu'il lui a signifiés, tandis que je suis occupé à me défendre devant vous. A cette heure même ma femme est traduite chez un juge-de-paix, & je suis sur le point d'être exécuté dans mon domicile à Sainte-Menehould pour des engagemens pris avec lui & qu'il ne veut pas remplir.

Je vous ai instruits de ce fait par une lettre que je vous ai adressée. Je demandois à n'avoir à me défendre que devant vous : pourquoi ma lettre n'a-t-elle pas été lue? Au surplus je ne rappelle ces faits que pour vous démontrer la moralité de mes dénonciateurs.

J'ai bien lieu d'être surpris que l'accusateur public du tribunal de Reims, qui se dit un si grand zélateur du gouvernement républicain, se soit permis de porter une atteinte aussi funeste à la Constitution & à l'inviolabilité des représentans du peuple, lorsqu'il s'est empressé de faire des informations & des recherches sur ma vie privée & mes

entretiens familiers dans mon pays, pendant le séjour momentané que j'y ai fait à mon retour d'Allemagne ; lorsque sur-tout, sans aucune preuve, il prétend, à l'exemple du ministre de la police, que si je ne suis pas l'auteur, du moins on peut présumer que je suis le distributeur d'un placard incendiaire, dont il fait un long commentaire dans sa lettre au Directoire.

Quoi! encore des commentaires, encore des présomptions, encore des calomnies pour tâcher d'attirer sur moi toute l'animadversion publique. L'accusateur public a menti : je ne suis ni l'auteur ni le distributeur du placard dont il parle dans sa lettre ; je ne l'ai jamais vu.

Des patriotes de Marseille qui certes ont rendu à la révolution de plus grands services que l'accusateur public de Reims, puisqu'ils sont couverts de blessures du 10 août, & que le citoyen Faciot est un enfant posthume républicain, inconnu jusqu'après la réaction de thermidor ; ces citoyens, dis-je, m'ont donné plusieurs exemplaires d'un placard intitulé : *La Vérité au Peuple, &c.* J'ai emporté cet imprimé chez moi, & j'en ai donné à quelques personnes: mais cet imprimé étoit entièrement à la louange du gouvernement. Mais j'ai appris depuis, par des habitans de Reims, qu'on avoit fait réimprimer cet ouvrage, & qu'on avoit changé une phrase essentielle qui donnoit au corps entier de l'ouvrage une autre face & un autre sens qu'il avoit primitivement. Je l'ai déja dit : je n'ai point vu cette réimpression ; je ne sais qui en est l'auteur ; & quel qu'il soit, il y a déja long-temps que je l'ai blâmé en présence de bon nombre de témoins plus croyables que les témoins que Faciot introduit sur la scène. Je ne suis point non plus l'auteur du premier placard ; mais je ne crains pas de dire qu'il m'en a été donné plusieurs exemplaires que j'ai aussi donnés à plusieurs personnes ; je n'en ai plus qu'un qui est suffisant pour reconnoître la différence qui existe entre cette pièce & celle de l'accusateur public de Reims. Je le joins ici. Voyez cette pièce, n°. 4.

Quelques ridicules que soient les dénonciations que la famille des Faillettes a faites contre moi, je ne peux me dispenser d'y répondre, parce qu'elles contiennent des inculpations atroces que l'intérêt de ma réputation, bien plutôt que celui de ma défense, me force à repousser.

Je ne m'attache qu'à celles qui me présentent aux yeux de mes concitoyens comme un monstre & comme un anthropophage féroce.

Je ne crois pas qu'il y ait un homme de bonne foi, connoissant la pureté de mes mœurs & sur-tout la générosité de mon caractère, qui ait accueilli de pareilles imputations : mais les prêtres fanatiques & les royalistes, pour qui c'est un besoin perpétuel de calomnier les meilleurs républicains, ont propagé autant qu'ils ont pu ces bruits injurieux. Je ne suis pas le premier amant de la nature que les hommes vicieux de la société ont cherché à noircir dans l'opinion publique, en dénaturant les expressions & les idées qu'il pouvoit avoir dites ou écrites sur les lois ou le systême des opérations de la nature.

Jean-Jacques Rousseau a été persécuté & calomnié par les royalistes & les prêtres de son temps, pour avoir émis à l'académie de Dijon une opinion & fait un discours hypothétique sur la préférence des lois de la nature à celles de toutes les sociétés.

On poussa l'animosité & l'acharnement jusqu'à répandre dans toute l'Europe que ce philosophe avoit prétendu qu'il falloit que les hommes dorénavant marchassent à quatre pattes, & broutassent l'herbe comme les animaux. Aucun homme de bonne foi n'a cru à de pareilles assertions ; dans le temps cependant cela n'a pas empêché que les pages de l'histoire ne soient salies de ces inculpations atroces.

Voyons si dans mes discours ou dans mes écrits il ne se trouveroit pas quelque chose qui ait fourni matière à mes ennemis à me décrier dans l'opinion publique, en dénaturant mes expressions & mes idées. On a pu voir jusqu'à

présent que j'ai toujours laissé dans mes écrits des traces de ce que j'avois dit, ou, pour mieux m'expliquer, que mes discours n'étoient que l'expression de ce qui étoit contenu dans mes écrits.

Mes compagnons d'infortune, Lamarque & Quinette, peuvent se rappeler qu'à Fribourg en Brisgaw, je me suis amusé un jour à écrire un petit ouvrage sur l'optimisme des opérations de la nature ; c'étoit une sorte de réponse à des objections que m'avoit faites Lamarque.

Je ne répondrai aux inculpations atroces de Faillette, relativement aux idées sur la population, qu'en renvoyant mes concitoyens à la lecture de ce petit ouvrage fait à Fribourg, que j'ai conservé & que je joins ici (voyez cette pièce, n°. 5).

Quant aux propos sur Albert & autres, je ne peux répondre de ce que j'ai dit dans la chaleur d'une dispute. Les personnes qui m'entendoient parler n'étoient pas plus dans le cas que moi de se ressouvenir de ce que j'ai dit ; ils avoient intérêt à dénaturer mes propos, & on voit qu'ils l'ont fait cruellement.

J'ai dû en ce moment exprimer l'aigreur que je ressentois de la conduite d'Albert, qui, dans sa mission, avoit forcé tous les patriotes de mon pays à travailler, comme des galériens, pour détruire une espèce de tertre en forme de monument à la liberté, qu'on avoit élevé au milieu de la place publique à Sainte-Menehould : un décret avoit ordonné la démolition de ces monumens.

La commune de Sainte-Menehould s'est empressée d'obéir au décret. Un citoyen s'étoit chargé d'enlever ces terres, & même les avoit achetées moyennant cinquante écus. Il étoit occupé à cette démolition, lorsqu'Albert arriva ; des royalistes l'entourèrent, & lui persuadèrent de forcer les patriotes à travailler eux mêmes à l'ouvrage. Aucun décret

n'autorisoit le représentant en mission à se permettre de pareils actes arbitraires.

Le mari de ma sœur, homme probe, humain, généreux, & sur-tout républicain, n'ayant pas voulu, ainsi que plusieurs patriotes, s'avilir à travailler aux galères, fut mis en prison par ordre d'Albert, au moment où ma sœur, près d'accoucher, avoit le plus besoin de l'assistance de tout ce qui s'intéressoit le plus à son sort.

C'est cette conduite arbitraire qui avoit animé mon indignation contre Albert. J'ai dit que je demanderois justice de ce fait au Corps législatif, & que si on me la refusoit, j'en demanderois raison à Albert. Celui-ci m'avoit fait dire depuis par le citoyen Hausmann, qu'il se repentoit de ce qu'il avoit fait ; & j'avois répondu à Hausmann que j'étois satisfait de cette déclaration, & que je ne demandois pas mieux d'avoir une explication avec Albert.

D'après cette conduite de ma part, il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de générosité de la part d'Albert d'être venu montrer la lettre de Durand.

Je me résume, citoyens, en répétant ce que j'ai déja dit dans mon discours : je ne connois point Babœuf particulièrement ; je n'ai jamais eu avec lui aucune correspondance ; jamais il ne m'a communiqué les pièces qui ont été trouvées chez lui ; jamais il ne m'a parlé que dans le sens qu'il convenoit de le faire en parlant à un représentant. Je ne l'ai vu que deux fois chez moi ; je ne l'ai jamais vu chez lui ni dans aucun lieu de rassemblement, où je ne me suis jamais trouvé.

Le jour où je suis allé rue Papillon, j'ignorois que ce dût être un lieu de rassemblement. Je n'ai point vu la lettre de convocation : je défie qui que ce puisse être de dire

qu'on me l'a montrée. Si quelqu'un peut prouver que je l'ai vue, lue ou entendu lire, je me déclare coupable à l'instant, & je serai le premier à solliciter mon jugement. Quant aux autres citoyens arrêtés, je n'ai point eu non plus avec eux de relations intimes; jamais je ne leur ai parlé que je voulois me mettre à la tête d'une insurrection; ils ne m'en ont point parlé non plus. Je ne les ai vus qu'une ou deux fois chez moi; je ne suis jamais allé chez eux, ni dans aucun lieu de leurs assemblées. On ne me persuadera jamais qu'en si peu de temps, avec aussi peu de relations, des hommes qui méditoient un dessein si périlleux se soient décidés à me confier tout le secret de leur conspiration, sur-tout lorsqu'ils voient que je suis récalcitrant à leurs insinuations. On peut s'en convaincre par les reproches de Babœuf, & par tout ce que j'ai dit, écrit ou fait depuis le commencement de la révolution. Tout ce que j'ai pensé, je l'ai dit ou écrit; il en reste des traces, soit dans les papiers de Babœuf, soit dans les miens : on y trouvera des pièces à ma décharge, aucune à ma charge. La dénonciation du citoyen Grisel, qui prétend que je devois m'emparer de la dictature, est dénuée de tout fondement, même par le plan de conspiration. Il y est dit que celui qui usurpera une autorité quelconque, sera mis à mort. Or, il faut supposer qu'au moment où le peuple auroit pu déléguer un emploi quelconque, le but de l'insurrection auroit déja été terminé & la révolution finie; par conséquent, jusques-là, il étoit donc impossible que je me misse à la tête de l'insurrection; & une fois l'insurrection terminée, cela devenoit inutile. Mais quand on n'appercevroit pas une contradiction manifeste dans cette dénonciation, on voit qu'il n'y a pas une pièce à l'appui; on voit au contraire que j'ai des écrits & des entretiens familiers qui annoncent un dessein bien formé de me retirer entièrement des affaires publiques. On y voit que je n'aspire qu'après le repos dont j'ai si grand besoin, & que toute mon ambition se borne à reprendre

mon premier état, celui de l'agriculture. Certes de pareils projets s'accordent mal avec les intentions que me donne bénévolement le miniſtre de la police, qui ſe permet dans ſon rapport de prendre l'initiative du ſoupçon à mon égard; & certainement j'ai lieu d'être ſurpris qu'un agent du gouvernement ait oſé ſe permettre de quitter l'attitude du profond reſpect qu'il doit toujours conſerver pour les mandataires du peuple, ſon ſouverain; & ſi j'avois aujourd'hui la faculté de délibérer dans cette enceinte, je demanderois qu'il fût rappelé à ſon devoir. Citoyens collègues, j'oublie facilement ce qui m'eſt perſonnel; & ſi je rappelle cette conduite de la part du miniſtre, c'eſt que je ſens que ce n'eſt pas à moi qu'on a manqué, mais au Corps légiſlatif; & que ſi de pareilles erreurs n'étoient pas relevées, il s'enſuivroit que, par les introductions d'abus qui ſe gliſſent ſi naturellement dans les gouvernemens, bientôt la Repréſentation nationale ſeroit avilie & réduite au ſilence par les ſorties qu'on ne ceſſeroit de commettre partiellement envers les membres qui la compoſent.

Mais, citoyens collègues, peut-être trouverez-vous que je m'étends trop dans mon diſcours; j'ai penſé cependant que je devois vous peindre ce qu'a produit dans mon ame l'effet & les ſuites de mon arreſtation. Hé bien! citoyens, je déclare franchement mes torts: oui, j'en ai; j'ai celui de n'avoir pas aſſez ſenti la dignité de mon caractère; caractère qui me donnoit le droit de réſiſter à mon arreſtation: oui, ce droit m'étoit donné; la Conſtitution veut & ordonne qu'un repréſentant ne puiſſe être arrêté qu'en flagrant délit, & par un ordre. Hé bien! étois-je en flagrant délit? Non, je n'y étois pas. Y avoit-il un ordre pour m'arrêter? Non, il n'y en avoit pas. Il eſt ſi vrai qu'il n'y en avoit pas, que cet ordre, ſi néceſſaire pour priver un repréſentant du peuple de ſa liberté (& même un ſimple citoyen), n'eſt arrivé que deux heures après que j'étois jeté dans les fers. Les voilà, citoyens, mes torts: j'aurois dû réſiſter; la loi à la main, j'aurois dû conduire devant un tribunal celui qui

auroit persisté à me faire son prisonnier : voilà comme j'aurois dû agir, & je ne serois pas aujourd'hui dans les fers. Le sort en a autrement ordonné : je souffre avec courage les maux que j'endure ; puissent-ils devenir utiles à la prospérité de mon pays & au bonheur de mes concitoyens !

Je termine ma défense par ma profession de foi, elle servira de gage à toutes mes pensées & actions passées & futures.

J'ai juré de reconnoître la souveraineté du peuple, & de respecter les lois qu'il se donne volontairement par l'organe de ses représentans (j'ai tenu & je tiendrai toujours mon serment) ; son approbation ou son consentement tacite ont pour moi force de sanction. En 93 il a accepté une Constitution : elle m'a obligé, jusqu'à ce que j'aie connu qu'il en ait accepté une autre en 95. Cette acceptation est pour moi une loi ; je l'ai suivie, la suivrai & la défendrai autant qu'elle sera la base fondamentale du gouvernement : c'est au Corps législatif que ce dépôt a été confié, c'est à lui à le défendre.

Mais, citoyens, ce n'est pas en comprimant avec force les passions qu'on arrête leurs progrès ; c'est en détournant avec sagesse la cause qui les irrite : il faut chercher cette cause ; & lorsqu'on l'a trouvée, il ne faut pas qu'un faux orgueil empêche de revenir sur ses pas, si on s'étoit trompé, ou si on étoit allé trop loin. Les agens de l'autorité ne sont pas choisis pour donner un libre cours à toutes leurs passions, mais pour s'occuper toujours du bien général ; & ils ne peuvent y parvenir sans souvent revenir sur des erreurs que l'immensité des affaires & l'impossibilité de tout prévoir forcent nécessairement à commettre.

Citoyens, voilà je crois tout ce que j'ai à vous dire pour expliquer mon affaire. S'il vous reste encore quelque doute sur mes intentions, parlez, je tâcherai de vous satisfaire ; cependant je crois avoir dit tout ce que je pensois : il me semble que je n'aurai dorénavant rien à répondre à

mes juges. On peut me condamner dès ce moment, si on me croit coupable, & on me fera plaisir de hâter mon jugement. Si ma mort est nécessaire pour assouvir la rage des ennemis de la République, s'ils veulent amonceler sur moi toute la vengeance qu'ils méditent, & laisser ensuite respirer l'humanité, hâtez-vous d'ordonner mon supplice : mais au moins gardez-vous d'outrager ma mémoire, ni de persécuter ma famille ; je veux bien mourir avec plaisir comme holocauste nécessaire, mais non comme criminel chargé d'exécration.

Pour copie conforme à l'original resté entre mes mains.

Signé, DROUET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

Discours de Drouet sur la réunion des citoyens s'occupant de questions politiques.

Qu'il est douloureux pour les vrais amis de la patrie de voir les passions particulières toujours prêtes à semer la discorde dans cette enceinte ! L'orgueil offensé ne cessera-t-il donc jamais de faire retentir ces voûtes du frémissement de sa colère? veut-il toujours par des vociférations injurieuses provoquer au combat des hommes qui, ne respirant que pour la liberté, sont toujours prêts à lui faire le sacrifice de toutes leurs affections.

Citoyens, jetons un voile épais sur le tableau des malheurs qui ont accompagné jusqu'à ce jour notre révolution : peut-être en étoient-ils inséparables ; peut-être qu'avec des mœurs aussi corrompues que les nôtres, au moment d'une

régénération totale de principes, nous ne pouvions pas efpérer d'arriver fans déchirement & fans péril à un nouvel ordre de chofes qui froiffe tous les intérêts particuliers, pour les confondre dans le bien général.

Hâtons-nous donc d'oublier ces pages douloureufes de notre hiftoire, n'agitons pas la cendre des morts pour troubler le repos des vivans; ne fongeons plus à ce qui eft paffé, mais occupons-nous fans relâche de ce qui refte à faire.

Tel eft, ce me femble, le devoir que doivent s'impofer rigoureufement les vrais amis de la patrie, après une fi longue tourmente d'actions & de réactions.

Il faut faifir d'une main ferme le gouvernail & aborder au premier port qui fe préfente.

L'époque du 13 vendémiaire fembloit devoir mettre fin aux déchiremens de la République; les bons citoyens pouvoient fe rallier autour des principes qui ont déterminé les événemens & dirigé les fuccès de cette mémorable journée. L'efprit qui animoit les fauveurs de la liberté dans cette circonftance nous trace la ligne fur laquelle doit marcher tout véritable républicain : en deçà ou au-delà il ne peut fe trouver que vice ou erreur.

Cependant, comment fe fait-il que depuis cette époque les ennemis de la République, dont les deffeins perfides fembloient devoir être anéantis pour jamais, recommencent avec une nouvelle ardeur leurs machinations & leurs complots criminels? N'en doutons pas, citoyens, leur efpoir & leur audace prend fa fource dans l'infouciance que le Corps légiflatif a témoignée jufqu'à ce jour pour les inftitutions publiques qui ferviroient à éclairer le peuple de fes droits, & empêcher les malveillans de l'induire en erreur. Les élémens qui entretiennent des fermens de haine & de divifion parmi les citoyens font tous renfermés dans cette enceinte; ils y fermentent fourdement & menacent la République d'une prochaine explofion. Déja vous avez vu des hommes remplis de haine & de paffions appeler à grands cris la dif-

corde parmi nous : bien loin de facrifier à la patrie leurs reffentimens, ils ne refpirent que la vengeance ; le fiel & l'aigreur diftillent fans ceffe de leurs bouches ; ils prodiguent à chaque inftant les qualifications les plus odieufes aux zélateurs ardens de la liberté ; ils verfent à pleines mains le poifon de la calomnie fur leurs opérations adminiftratives, & ne parlent des réunions de citoyens que pour appeler fur elles la haine & l'exécration de tous les ennemis de la République.

Il eft temps, citoyens, de repouffer toutes les attaques que l'on voudroit porter au génie de la liberté ; il eft temps que la fageffe du Corps légiflatif oppofe une barrière infurmontable à tous ces débordemens de haine qui voudroient étendre leurs ravages fur toute la furface de la République.

Si les mandataires du peuple veulent fincèrement rétablir la paix & l'harmonie parmi tous les citoyens, il faut qu'ils repouffent vigoureufement tout ce qui tendroit à ranimer les paffions amorties, & rappeler des fouvenirs que le falut de la patrie ordonne d'oublier. Tels font les fentimens qui m'animent & qui me forcent d'élever aujourd'hui la voix dans cette enceinte. Je ne me fuis jamais lié au char de perfonne, & n'ai jamais été attaché à aucune faction ; je n'en connois aucune ; je ne connois que la caufe du peuple & celle de la République : duffé-je refter feul de ce bord, on ne me verra jamais dévier, & je ne cefferai de profeffer ici hautement les principes qui doivent caractérifer les amis fincères de la liberté & de l'égalité.

Le rapport de Mailhe fur les réunions patriotiques me femble être un de ces brandons de difcorde que nos ennemis fe plaifent à jeter parmi nous. On peut y remarquer les traits caractériftiques de la haine la plus violente contre les fociétés dont il eft chargé de parler. Il les peint comme des foyers de fanatifme & de confpiration fans nous donner aucune preuve de ce qu'il avance. Un mandataire du peuple

présente l'idée d'un homme dont chaque parole doit porter l'empreinte de la sagesse, de la vérité, et toujours être pesée dans la balance de la justice.

Il me semble que le rapporteur n'a pas bien senti toute la dignité de son caractère, lorsqu'il est venu produire dans cette Assemblée une assertion aussi injurieuse pour les sociétés dont il parloit, sans nous fournir des preuves authentiques à l'appui d'une telle inculpation. Ensuite, par un contraste qui pourroit paroître bizarre, mais qui me semble bien astucieux, il fait l'éloge pompeux des sociétés populaires, en citant les glorieux & mémorables services qu'elles ont rendus à la révolution, par l'influence qu'elles avoient sur l'opinion publique jusqu'au premier septembre 1792.

Puis tout-à-coup, comme si le peuple devoit se repentir de l'action qu'il a faite en abattant le trône, il veut qu'on rejette avec horreur le seul instrument qui peut empêcher efficacement la royauté & la tyrannie de jamais se relever. La révolution est faite, dit il; amis, hâtons-nous d'écraser ces monstres affamés de crimes qui nous ont aidés dans nos travaux politiques, & qui ne pourroient plus servir qu'à tourmenter le vaisseau de la République; nous nous chargeons seuls maintenant de le conduire au port.

Qui d'entre vous, citoyens, ne reconnoît pas ici le ton d'un énergumène qui, ne pouvant pénétrer les auditeurs de l'excellence de sa cause, s'agite avec fureur, & tâche de soulever toutes les passions contre l'objet de sa haine?

Ne semble-t-il pas voir un misanthrope fougueux qui, ne pouvant supporter les défauts inséparables de la société, voue à l'exécration tout le genre humain?

Je suis loin d'applaudir aux passions exaspérées qui ont souvent déchiré le sein des sociétés populaires, & produit quelquefois des résultats si douloureux pour la patrie; mais aussi je suis loin de penser comme ceux qui, à raison de ces écarts du génie républicain, voudroient en détruire le germe & extirper la racine.

Les Aſſemblées nationales ont auſſi été des foyers de paſſions, d'où ſe ſont échappés des volcans de haine & de diſſention qui ont quelquefois failli embraſer toute la République : dira-t-on, pour cela, qu'il faut ôter au peuple le droit de ſe nommer des Repréſentans ? Oui, n'en doutons pas, citoyens, les royaliſtes le diroient bientôt, ſi nous avions la lâcheté de conſacrer les principes du rapporteur, & d'enlever au peuple le droit de diſcuter ſur ſes intérêts dans des réunions paiſibles de citoyens.

Le rapporteur, s'abandonnant toujours à ſon zèle, & verſant à pleines mains ſur les réunions patriotiques le fiel & l'aigreur dont ſon ame eſt abreuvée, interpelle les membres de ces ſociétés, & leur demande s'ils étoient dans les rangs de ces braves qui, en vendémiaire, vinrent ſauver la repréſentation nationale. Oui, ſans doute, ils y étoient ; car on pourroit affirmer que parmi les phalanges républicaines qui ſe rangèrent ſpontanément autour de la Convention nationale en danger, il n'y avoit peut-être pas un ſeul qui n'eût été membre de quelques ſociétés populaires ; & ſi tous les membres de ces ſociétés n'y étoient pas, c'eſt que, proſcrits par la réaction royaliſte, dont on croiroit reconnoître le langage dans les expreſſions du rapporteur, ils étoient enfermés dans des cachots, & ne pouvoient, qu'en élevant inutilement leurs bras à travers les grilles qui les retenoient, former des vœux impuiſſans pour le ſalut de la République.

Plus loin, le rapporteur, entraîné par une ſollicitude très-louable ſans doute, craint à chaque inſtant que la République françaiſe, & la liberté du genre humain avec elle, ne ſoient anéanties, & ne diſparoiſſent de la ſurface de l'univers. Dans les accès de ſa frayeur il nous cite l'exemple d'Athènes, de Syracuſe, de Rome ; il ſe croit toujours tranſporté au Pirée ou au Capitole, & tremble pour le ſalut de ſa patrie : comme ſi on pouvoit s'emparer auſſi aiſément de la République françaiſe & des républicains, qu'il étoit facile de le faire de la petite République d'Athè-

nes! comme si le peuple français avoit quelque chose de ressemblant avec les patriciens & les esclaves de Rome! Rassurez-vous, citoyens inquiets, qui pourriez partager les frayeurs de Mailhe : l'esprit philosophique qui a fait la révolution est plus fort que les ruses & tous les desseins des ambitieux qui voudroient la faire tourner à leur profit ou l'anéantir, & ramener le peuple à l'esclavage.

Dans un autre endroit il prétend que la liberté illimitée de la presse n'a rien de commun avec la latitude que l'on demande pour les associations consacrées à des discussions politiques ; il prétend que la liberté de la presse & les autorités constituées suffiront pour éclairer le public sur ses véritables intérêts. Le rapporteur ne sait donc pas, ou bien il feint d'ignorer que les auteurs qui écrivent, & les hommes qui lisent leurs écrits, forment la plus petite portion du peuple ; & on ne peut se dissimuler que c'est parmi elle que se trouvent les hommes les plus éclairés & les plus astucieux ; que la partie du peuple qui ne peut écrire & n'a pas le temps de lire, toute immense qu'elle est, ne pourroit jamais, si elle ne s'occupoit pas de la discussion de ses droits, résister aux desseins ambitieux de ceux qui, en raison de leurs talens, ont une tendance naturelle vers l'orgueil & la domination.

Les autorités constituées sont composées des mandataires délégués par le souverain pour l'exécution des lois qu'il se donne à lui-même ; elles sont composées d'hommes sujets à des passions & à des erreurs, toujours prêts à tomber dans l'apathie & l'insouciance, ou à se jeter dans un excès contraire en abusant de leurs pouvoirs ; il est donc nécessaire que ces hommes se trouvent sans cesse sous la surveillance immédiate de leurs administrés : or cette surveillance ne peut être bien exercée que dans des réunions de citoyens s'occupant paisiblement de leurs intérêts politiques ; c'est là où le peuple peut entendre développer & connoître les principes établis dans des écrits patriotiques qui, sans cela, circuleroient inutilement ; c'est là où il peut

découvrir

découvrir les machinations de ses ennemis, déjouer leurs projets, & vouer au ridicule & au mépris les écrits de la malveillance & de l'ambition : le peuple a un tact certain, un bon sens naturel qui lui fait bientôt appercevoir le poison, & ce ne sera jamais dans de pareilles assemblées qu'on réussira a faire adopter des idées de fanatisme & de royauté.

C'est lorsque les citoyens s'isolent, lorsqu'ils ne s'occupent plus de la chose publique, que l'intrigue & la malveillance peuvent combiner facilement leurs complots liberticides. Le droit de censure est donc aussi essentiel au peuple que le droit de son existence politique.

Mais qu'ai-je besoin de repousser ici toutes les inculpations que le rapporteur se plaît à répandre contre les réunions patriotiques ? il est également inutile d'analyser tout son discours, il suffit d'en examiner l'ensemble & l'esprit général pour se convaincre qu'il porte l'atteinte la plus funeste à tous les principes de garantie des droits du peuple.

En effet, tout le systême du rapporteur repose sur ce principe dangereux : que le peuple, après avoir conquis sa souveraineté & ses droits, ne doit plus en surveiller l'exercice ; qu'il doit entièrement s'en rapporter au zèle, à la bonne foi des autorités constituées, & se reposer sur ses mandataires de l'inviolabilité des principes qui constituent sa liberté & son indépendance.

Je m'étonne que le rapporteur ait osé avancer un paradoxe aussi désastreux pour la liberté publique ; je m'étonnerois encore davantage s'il prétendoit nous prouver que les divers administrateurs sont tellement animés du zèle républicain, sont tellement actifs à déjouer les trames de nos ennemis, que les intrigans, les royalistes, ne peuvent plus intervertir l'ordre de la justice ni troubler la République. Mais tout au contraire nous prouve aujourd'hui plus que jamais, que les royalistes & le fanatisme s'agitent en

tout ſens pour reſſaiſir leur proie : rien n'égale leur audace, que la coupable indifférence des autorités constituées de pluſieurs parties de la République qui ſe font un plaiſir perfide de vexer les meilleurs républicains, & les laiſſent tranquillement égorger ſous leurs yeux.

Leur coupable indifférence décourage les bons citoyens, anime l'eſpoir des contre-révolutionnaires, favoriſe la déſertion des lâches. Leur criminelle partialité fait peſer ſur les bons patriotes toutes les charges de l'Etat, tandis que leurs partiſans refuſent à la patrie les ſecours dont elle a beſoin, éludent impunément toutes les lois de la République, tournent en ridicule ſes uſages, & ne parlent d'elle que pour en faire le ſujet perpétuel de leurs épigrammes.

Cependant la rebellion étend ſes bras d'un bout de la France à l'autre, elle ſecoue dans les airs les torches de la guerre civile; les patriotes opprimés appellent à grands cris le gouvernement à leur ſecours; ils adreſſent au Corps légiſlatif leurs plaintes & les réclamations les plus légitimes.

Et c'eſt en ce moment où les lois & les inſtitutions de la République ſont preſque par-tout éludées & méconnues, où le peuple, écraſé, avili, déſarmé, ne ſait plus de quel côté il doit attendre ſon ſalut; en ce moment où l'opinion publique, par-tout diviſée, par-tout comprimée, ne ſait plus où ſe fixer, & ne peut plus oppoſer une digue aſſez puiſſante à tant de ravages; c'eſt dans ce moment, dis-je, qu'on vient vous propoſer de porter le dernier coup à l'énergie des bons républicains!

Je voudrois bien que la commiſſion & le Directoire nous diſent quels moyens ils ſe propoſent de ſubſtituer à la place de l'opinion publique, à la place de cette confiance du peuple, ſans laquelle chaque pas que fait un gouvernement, ſont autant d'accidens qui l'entraînent vers ſa chûte.

Mais j'aime à croire que la démarche précipitée du Di-

rectoire n'est pas l'effet d'une profonde méditation, & qu'il n'a pas voulu se rendre en ce moment l'écho servile des rois, des aristocrates & des fripons, qui tous cherchent à le circonvenir, à le tromper, à le renverser, & qui, pour y parvenir, ne cessent de l'exciter & lui communiquer la haine implacable qu'ils ont vouée aux réunions patriotiques.

Pour se convaincre de ces vérités, il suffit de jeter les yeux sur le message du Directoire, du 19 de ce mois, où il reconnoît si bien la puissance de l'opinion publique, qu'il vous invite à prendre tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour la raviver, parce que la nullité de cette opinion relève l'audace des émigrés, des prêtres, des rebelles & des déserteurs, qui, selon lui, jouissent d'une faveur aussi ouverte que scandaleuse. Quant au rapporteur de la commission, je ne passerai pas aussi légèrement sur les motifs qui l'ont déterminé dans les qualifications injurieuses dont il s'est servi à l'égard des citoyens contre lesquels il n'existe aucune accusation, & sur-tout dans les inculpations atroces qu'il prodigue sans cesse aux réunions patriotiques dans son volumineux rapport; dans ce rapport, où toutes les notions, toutes les idées, sont dénaturées par des chicanes artificieusement entortillées, & tellement confondues, qu'elles paroîtroient inexplicables à tout qu'à lui, si on n'appercevoit au travers une parfaite concordance avec les desseins des ennemis de la patrie.

La justice, dont le rapporteur fait un pompeux étalage dans son discours, n'exigeoit-elle donc pas qu'on fît une distinction nécessaire entre les innocens & les coupables, s'il s'en trouvoit? il falloit saisir ces derniers, produire des pièces contre eux, & les envoyer à un tribunal pour les juger: toute autre mesure est trop voisine de la tyrannie pour ne pas être repoussée vivement par les représentans du peuple.

Mais qu'ai je besoin de parler de justice, & d'analyser les motifs du rapporteur? il doit paroître évident à tout

homme de bonne foi que l'esprit qui a dicté le rapport de la commission, est parfaitement d'accord avec les ennemis de la liberté : on veut asservir le peuple, on veut enchaîner sa pensée ; & pour y parvenir on lui défend de s'assembler au nombre de plus de soixante, pour discuter sur ses intérêts politiques & ses droits naturels.

Cependant, par un contraste bizarre, des hommes qui font profession ouverte de détester la République, auront la faculté de s'assembler en tel nombre qu'ils voudront dans un temple ; il leur suffira seulement, pour se ranger sous l'égide des lois, qu'ils prononcent anathême à tout ce qui n'est pas de leur secte, à quiconque ne veut pas renoncer à sa raison & son indépendance, pour se prosterner devant un dieu fantastique, & s'abaisser aux pieds d'un imposteur insolent qui se dit l'organe de l'Etre-Suprême !..... O comble de l'acharnement & de la perfidie de nos ennemis ! ils nous ont amenés à ce point, où une question aussi immorale fait aujourd'hui l'objet de la discussion de la plus sublime Assemblée nationale de l'univers, & nous prétendrions être libres ! Nous libres ! non, nous ne le sommes pas. C'est en vain que les vainqueurs de la Bastille & du 10 août ont renversé le trônes ; c'est en vain que des milliers de bataillons & de héros, en versant leur sang pour la patrie, ont jeté l'épouvante parmi nos ennemis.

C'est en vain que nos intrépides volontaires ont reculé les bornes de la République, si nous souffrons que les ennemis que nous avons vaincus, viennent poser des bornes à la souveraineté du peuple ; si nos délibérations ne sont pas dégagées de toute influence étrangère.

C'est cette funeste influence qui a dicté le rapport de Mailhe. En vain il prétend qu'il n'est pas l'organe de Pitt : moi je soutiens qu'il est (peut-être sans s'en douter) l'organe de Louis Capet, de la Fayette, de Dumouriez, de Brunswick, de Cobourg, & de tous les ennemis de la révolution française.

Tous ont raiſonné comme lui ; tous ont dit, Anéantiſſez les clubs, ou la patrie eſt perdue ; tous ont peint les ſociétés populaires comme des repaires de monſtres qui ne méditoient que la deſtruction de l'ordre & le fléau de la tranquillité publique.

Tous ont penſé que tant qu'il exiſteroit des ſociétés populaires, il leur ſeroit impoſſible de ramener le peuple ſous le joug de la royauté & de la religion, & ils ne ſe trompoient pas ; mais moi je ne me laiſſe pas tromper par les grands mots de Mailhe. Lorſqu'il dit, Anéantiſſez les clubs, ou la liberté eſt perdue, j'y vois très-bien une identité d'intention avec le cabinet d'Autriche. Tout le monde ſait qu'étant tombé au pouvoir des Autrichiens en 1793 j'eus pluſieurs conférences avec des généraux de l'empereur, notamment avec le prince Colloredo & le comte Metternich, miniſtre plénipotentiaire, qui étoit alors à Bruxelles ; dans quelques-unes de ces conférences, je m'aviſai de dire que le peuple français, « qu'on affectoit de regarder comme » ambitieux & comme voulant influencer toute l'Europe, » ſeroit toujours diſpoſé à faire une paix honorable, lorſque » les ennemis auroient évacué le ſol de la République & » renoncé à leurs ambitieux projets. Nous, me répondit-on, » faire la paix ! avec qui ? avec des jacobins ? avec des ré- » voltés, des ſéditieux, qui ont uſurpé les droits du ſou- » verain, qui viennent de faire une conſtitution monſ- » trueuſe, où les droits de la nation ſont perpétuellement » foulés aux pieds ? Non, nous ne ferons point de paix, » que lorſque nous aurons détruit les ſociétés populaires, » anéanti cette infâme conſtitution & rétabli celle de 1791. » Nous avons tous les honnêtes gens pour nous, & nous » ſommes sûrs de les faire triompher. »

Les ſociétés populaires qui déplaiſoient tant aux deſpotes ont été détruites ; les hommes qui ſe diſent excluſivement honnêtes gens ont triomphé ; & ſi la conſtitution de 1791 n'a pas été rétablie, rendons-en graces au courage de nos

braves défenseurs, dont l'énergie républicaine n'a pas voulu supporter un pareil degré d'humiliation.

Au reste, citoyens, ce n'est pas la première fois que Mailhe se trouve d'accord sur plusieurs points avec les ennemis de la patrie. On peut se rappeler facilement qu'en messidor dernier, à l'instar des Autrichiens, il insultoit du haut de la tribune aux malheurs d'un représentant du peuple tombé entre les mains de nos ennemis, & gémissant dans les fers victime de son zèle ardent pour la patrie.

Il ne faut plus s'étonner de le voir d'accord avec tous ceux à qui la République a voué une haine implacable, & demander comme eux l'anéantissement des réunions patriotiques. Elles sont donc bien funestes au rétablissement de la monarchie, puisque nous voyons que nos ennemis s'élèvent avec tant de violence contre elles. Que ceci nous serve de leçon, & gardons-nous bien de toucher à des institutions qui sont partie du pacte social qui nous unit.

La constitution peut-être ne s'est pas assez clairement expliquée sur les règlemens de leur organisation; eh bien! il est facile d'obvier aux inconvénients qui résulteroient de quelques dispositions ambiguës; mais les représentans d'un peuple libre doivent avoir pour maxime, que lorsqu'une loi n'est pas parfaitement claire, & a besoin de quelque explication, il faut toujours s'expliquer en faveur de la liberté publique.

Il s'en manque bien que le rapporteur ait été pénétré de cette maxime; il semble au contraire qu'il veuille profiter de quelques dispositions obscures pour restreindre, annihiler & même enlever au peuple le droit de se réunir pour discuter ses droits.

Mais pourquoi donc ne s'élève-t-il pas avec autant de violence contre les rassemblemens de fanatiques, de royalistes, d'aristocrates, dont il ne parle guère qu'en passant

dans ſon rapport, qui ſemble tout entier dirigé contre les amis de la liberté & de l'égalité?

Cependant tous ces hommes que le rapporteur oublie mal à propos ſont, par leurs richeſſes, leurs rapines, & l'or de l'étranger, ſont à portée de ſe réunir conſtamment dans leurs bals, leurs théâtres, leurs égliſes & leurs feſtins, dans leurs ſalons, & dans tous les endroits qu'ils veulent choiſir, à telle heure & en tel nombre qu'ils le jugent à propos.

Mais le citoyen peu fortuné; le militaire revenu couvert de bleſſures, de lauriers, de misère; le républicain, en un mot, n'aura pas, après les heures de ſon travail, le droit de ſe réunir avec ſes frères pour conférer paiſiblement avec eux des intérêts communs, s'inſtruire de la conduite des mandataires & des délégués du peuple! O étrange bouleverſement de tous les principes! On craint les dangers, les abus des réunions républicaines; diſons mieux, on craint leur ſurveillance incommode; l'auſtérité de leurs principes ne peut s'accorder avec les deſſeins des conſpirateurs, des ambitieux & des dilapidateurs de la fortune publique; & voilà pourquoi les traîtres qu'elles ont démaſqués cherchent à les détruire, & ceux qui ne le ſont pas encore redoutent leur ſurveillance: on craint cette opinion publique qui ne tranſige point avec le vice, & on cherche tous les moyens poſſibles pour l'anéantir.

Mais les intrigans ont beau faire, le génie de la liberté eſt plus fort que toutes leurs ruſes; & les mandataires du peuple qui veulent ſincèrement ſoutenir ſa cauſe, ne ſouffriront pas qu'on porte atteinte aux réunions de citoyens s'occupant de queſtions politiques; ils ſavent que ces réunions ont toujours été le rempart de la liberté dans les temps orageux de la révolution; elles étoient autant de phares qui avertiſſoient le peuple des pièges que ſes ennemis lui tendoient dans l'obſcurité. Les ſincères amans de la patrie ſe ſouviendront toujours avec reconnoiſſance qu'avant la diſſolution des réunions patriotiques

nos armées étoient bien approvisionnées, bien fournies, & n'attendoient, pour voler à la victoire, que le signal du combat. L'opinion publique imprimoit le sceau du mépris & du ridicule sur les agioteurs, & appeloit l'attention des lois sur les dilapidateurs de la fortune publique, & les contenoit dans les bornes d'une stricte pudeur.

Mais quel changement s'opère! après l'anéantissement de ces sociétés les assignats tombent tout-à-coup dans le discrédit le plus avilissant; la famine, l'horrible famine, étend ses ravages sur toute la surface de la République & moissonne des milliers de citoyens, la désertion perfide paralyse nos armées & vient flétrir les lauriers de nos défenseurs.

Le fanatisme s'accroît à vu d'œil, & relève sa tête audacieuse; les royalistes affament & ruinent le peuple pour lui faire regretter son ancienne servitude. Les aristocrates, espèce de tyrans intermédiaires entre le peuple & les anciens oppresseurs, ont beau essayer de retenir le torrent, il étoit prêt à les engloutir avec le peuple dans le gouffre dévorant de la monarchie dans la journée mémorable de vendémiaire.

Mais qu'est-il besoin de retracer sous vos yeux les succès de la révolution pendant l'existence des réunions patriotiques, & le pas retrograde qu'elle a faits depuis leur désuétude? Il n'est pas un de vous, citoyens, qui ne connoisse mieux que moi ces vérités irrécusables.

Le rapporteur lui-même n'a pu se dispenser d'en convenir; il n'est pas un seul d'entre vous, je suis sûr, qui n'ait improuvé les déclamations fougueuses qui se trouvent dans son discours. Il en est également peu aussi qui ne soient pénétrés de l'importance de conserver au peuple la faculté de se réunir dans des assemblées, conformément au vœu de la Constitution.

Si donc les ennemis de la République avoient compté que le Corps législatif seroit assez foible pour consacrer

les principes du rapporteur, & détruire les réunions patriotiques.

Montrons-leur que nous sommes disposés à ne laisser jamais porter atteinte au génie de la liberté ; que la contre-révolution s'arrête dans sa marche progressive, & que nos ennemis apprennent que nous sommes toujours prêts à déployer toute notre énergie toutes les fois qu'il s'agira de s'opposer aux malheurs & à l'oppression du peuple. Je demande la question préalable sur le rapport de la commission ; ensuite que le Conseil improuve les injures répandues dans le discours de Mailhe. Je demande aussi que les articles de la Constitution relatifs aux réunions de citoyens s'occupant de questions politiques soient maintenus dans toute leur latitude.

No. I I.

Lettre que je me proposai d'envoyer au citoyen Carnot, qui m'avoit demandé, environ vers le 12 floréal, mon sentiment sur notre situation critique.

Citoyen,

Vous m'avez demandé l'autre jour, & je vous ai promis de vous faire part de mes idées sur notre situation actuelle ; je remplis mon engagement : puissent mes foibles travaux être de quelque utilité au bonheur de ma patrie ! c'est le vœu le plus cher de mon cœur : après lui avoir souvent sacrifié mon existence & ma fortune, il ne me reste plus qu'à former des vœux pour qu'elle soit enfin libre & heureuse.

Nouvellement arrivé sur le sol de la République, je jette de tous côtés des regards incertains, & je cherche quels sont les vrais amis de la patrie, quels sont les moyens qu'on emploie pour procurer au peuple l'accomplissement des vœux

qu'il formoit lorsqu'il a entrepris cette glorieuse révolution qui étonne l'univers.

Si je m'adresse aux hommes fortunés, aux savans, à ceux qui remplissent les emplois dans la République, tous crient anathême contre les patriotes énergiques. Selon eux, tous ces hommes qui ont renversé le trône, la superstition, les préjugés, fait pâlir les rois, écrasé, anéanti leurs armées, & comprimé dans l'intérieur la malveillance & l'agiotage; tous ces hommes, dis-je, ne sont que des terroristes, des monstres, des athées, des Vandales, des brigands, des buveurs de sang.

Si au contraire je m'adresse au peuple, aux patriotes prononcés, que j'ai toujours vus marcher de front avec moi sur la ligne de la démocratie, ils crient hautement que leurs adversaires sont des royalistes, des fanatiques, des agioteurs, ne méditant que la ruine & l'asservissement du peuple, ne respirant que la vengeance la plus cruelle pour y parvenir, permettant, au nom du ciel & du roi, tous les crimes les plus affreux qui aient jamais déshonoré l'espèce humaine.

Dans cette alternative, il ne m'est pas difficile de reconnoître que, d'un côté, sont les ambitieux, les égoïstes, qui, regorgeant de jouissances, ne trouvent plus de bonheur que dans le délire de l'orgueil (le souverain commandement): de l'autre côté, sont les hommes qui sacrifient sans cesse à la patrie leur satisfaction, leur repos, leur existence, & qui, toujours las de servir de marche-pied à la gloire des égoïstes & des ambitieux, luttent perpétuellement contre eux.

Dans cette lutte de la vertu contre le vice, le bon patriote n'hésite pas sur le parti qu'il doit prendre; il sait bien qu'il y a beaucoup de dangers à courir, mais aussi il sait que la gloire l'attend au bout de la carrière; il sait que les noms des Socrate, des Curtius, des Scévola, des Brutus, en dépit de la rage des tyrans, sont toujours gravés avec

reconnoiſſance au temple de mémoire, & voilà ce qui le décide, voilà auſſi quelle eſt ma bouſſole dans le labyrinthe des opinions divergentes qui exiſtent dans la République.

Je cherche maintenant quels ſont les moyens qu'on emploie pour procurer au peuple l'accompliſſement des vœux qu'il formoit lorſqu'il fit la révolution. Son vœu prononcé étoit bien certainement de ſe donner une Conſtitution qui lui garantiſſe ſes droits naturels & politiques; il prétendoit auſſi jouir en paix du bienfait de cette Conſtitution, & pour y parvenir il a dû deſirer que ſes repréſentans cherchent tous les moyens d'étouffer les ſemences de haines & diſcordes. Voyons ſi ce fut là le but que l'on s'eſt propoſé juſqu'alors.

Je tourne mes regards vers le contrat ſocial qui doit unir les Français; je vois que ſans égard pour l'aſſentiment général & ſimultané du peuple, qui avoit émis librement & ſolemnellement ſon vœu le 10 août 1793; ſans égard pour la promeſſe faite à ce même peuple de faire des lois organiques pour mettre en activité la charte conſtitutionnelle, des hommes remplis d'animoſité changent tout-à-coup le code des droits du peuple. Curieux de voir ſi la nouvelle conſtitution que l'on vient de donner aux Français eſt marquée au coin de la ſageſſe & de la grandeur qui doit caractériſer la nation, j'ouvre le livre à Fribourg en Brisgaw : je trouve les premières pages remplies par un diſcours préliminaire où perce de toutes parts l'eſprit de parti, & la paſſion des injures & des perſonalités ſaliſſant un ouvrage que l'on deſtine à faire paſſer à la poſtérité; on y voue à l'exécration tous les patriotes dont l'énergie & le dévouement héroïque étonneront probablement un jour les races futures, & ces hommes ſur le front deſquels on imprime le ſceau de la réprobation, ſont cependant les mêmes qui ont le plus contribué à la révolution, qui ont développé & propagé cet eſprit philoſophique devant lequel ſe ſont anéantis le deſpotiſme & la ſuperſtition.

Une telle lecture ne pouvoit que pénétrer mon ame de douleur. Cependant, toujours prêt à facrifier toutes mes affections au bonheur de la République, je cherche fi cette conftitution renferme les principaux élémens qui peuvent conftituer un gouvernement populaire, & je vois avec plaifir qu'elle en contient affez pour garantir au peuple fa fouveraineté; elle porte d'ailleurs en elle-même les moyens d'en éviter les inconvéniens qui n'auroient pu être prévus; et puis ce ne font pas les conftitutions qui garantiffent la liberté des peuples, mais les bonnes mœurs.

C'eft donc fur ce point important qu'il faut que le légiflateur veille fans ceffe: c'eft donc vers cet objet que je dois porter mon attention. Le peuple a accepté la conftitution; il n'eft pas queftion de s'occuper de ce point, le temps nous apprendra ce qui pourroit nuire au bonheur du peuple, il nous enfeignera & nous donnera en même temps la faculté & les moyens d'y remédier.

J'ai dit que c'étoient les bonnes mœurs qui garantiffoient la liberté du peuple: hé bien! il me femble que ceux qui ont donné une Conftitution au peuple après les journées de thermidor, ont laiffé exifter tous les moyens de le démoralifer, d'anéantir cet enthoufiafme fublime qui faifoit voler nos armées de victoires en victoires, & faifoit trembler tous les rois coalifés contre nous.

Au moment de la réaction, les hommes qui l'ont opérée n'ofent demander au peuple des contributions foncières, mobilières ou patriotiques; mais ils jettent dans la circulation, pour fubvenir aux frais du gouvernement, une maffe énorme de valeurs idéales qui corrompt bientôt toutes les veines du corps politique. Les canaux, engorgés par cette furabondance de circulation, vomiffent de leur fein des milliers d'infectes & de vampires; & tout à coup la nation françaife, naguère peuplée de patriotes énergiques, de philofophes, de héros, n'offre plus au fpectateur étonné qu'une multitude d'agioteurs, d'égoïftes, & d'hommes ivres du fang des plus chauds défenfeurs de la liberté.

Alors le peuple, qui ſe plaiſoit à croire que ſes repréſentans ne pouvoient le tromper, s'appercevant que cette grande émiſſion de ſignes de valeurs n'eſt qu'un leurre, n'eſt qu'un emprunt frauduleux qu'il faudra remplir tôt ou tard, ne croit plus à la vertu des repréſentans.

La franchiſe nationale une fois violée, la confiance s'envole & ne ſait plus où ſe fixer. Que doit faire le gouvernement? Pour la regagner, cette confiance ſans laquelle chaque pas qu'il fait ſont autant d'accidens qui l'entraînent vers ſa chûte, doit-il s'iſoler du peuple, le menacer de ſa puiſſance, s'entourer d'hommes armés, & chercher à faire de ces hommes armés les hommes du gouvernement & non ceux de la patrie? Ah! qu'une telle politique eſt fauſſe! qu'elle eſt loin des principes de la ſaine morale; & cependant il me ſemble qu'aujourd'hui ces idées paroiſſent prendre une ſorte de conſiſtance. Mais je m'éloigne du but que je me ſuis propoſé dans cette lettre, revenons.

Après avoir porté un coup ſi funeſte à la morale du peuple par l'eſpèce de banqueroute qu'on lui a faite, a-t-on eſſayé de réparer une ſi funeſte erreur? Les hommes qui dominoient après les journées de thermidor, ſe ſont-ils immolés? Ont-ils ſacrifié à la choſe publique leurs paſſions, leur ſoif inextinguible de vengeance? Non, ils ne l'ont pas fait, & cependant ils ſe diſent modérés.

Un pareil acharnement n'eſt point propre à détruire, parmi le peuple, ce ferment de haine & de méfiance qui va toujours croiſſant. Eh! comment reviendroit-il à l'aménité, à la confiance, ce peuple? Il voit toujours à la tête des adminiſtrations ſes plus cruels ennemis; des nobles, des émigrés, des anciens privilégiés, des anciens ſuppôts de la chicane & du fiſc, tous hommes qui ſont profeſſion ouverte de déteſter la révolution, de vouer publiquement à l'exécration tous ceux qui ont abattu le tyran, & pour qui le nom de citoyen eſt une inſulte!!! Il voit auſſi que le gouvernement, bien loin de chercher à ranimer l'eſprit public, veut au contraire lui ôter tout moyen d'inſtruction républicaine. Le peuple

avoit des fêtes consacrées pour les jours de décade; la pompe d'un certain spectacle le délassoit des longs travaux auxquels il est forcé, attiroit son attention, & l'arrachoit aux ruses du fanatisme, qui s'agite en tout sens pour ressaisir sa proie. Ces fêtes sont tombées en désuétude, & le gouvernement ne fait aucun effort pour les rétablir, tandis que le culte catholique, ennemi par essence du gouvernement populaire, se relève avec splendeur, & prononce hautement anathème contre les lois de la République.

Cependant, par un contraste bizarre, au moment où les catholiques, c'est-à-dire les royalistes, ont une pleine & entière liberté de s'assembler en tel nombre que bon leur semble dans une maison nationale & publique, d'y avoir un chef, un orateur, de correspondre avec d'autres chefs, c'est-à-dire des évêques, même celui de Rome, on défend aux amis de la raison, de la philosophie, de la liberté, de s'assembler; on ferme leur temple, & on leur défend de se réunir au nombre de plus de vingt ou soixante, encore ce ne peut être dans un lieu national ou public : le culte de la liberté n'est-il donc plus national ?

Encore si toutes ces inconséquences politiques paroissoient ne devoir être que passagères ! Les amis de la République s'en consoleroient facilement en disant : La génération future vaudra peut-être mieux que nous. Mais on ne peut plus se le dissimuler, on voit avec douleur que le gouvernement ne s'occupe pas du soin de donner une éducation républicaine aux enfans de la patrie. Des lois sages avoient ordonné que les instituteurs nationaux seroient logés & salariés par le gouvernement : ces lois restent sans exécution dans la plus grande partie des communes, sur-tout celles de la campagne. Le traitement des instituteurs est tellement au-dessous de leurs besoins, qu'aucun ne peut plus s'occuper exclusivement de ses fonctions, étant pressé par des besoins journaliers. Alors l'éducation devenant nulle, les prêtres n'ont pas de peine à séduire les pères & mères pour envoyer leurs enfans à leur catéchisme, & chez des maîtres qui se font un devoir

de conſcience, de leur apprendre des principes anti-républicains. A tant de cauſes qui empêchent la régénération des mœurs & le rehauſſement de l'opinion publique, il s'en joint encore d'autres que je vais tâcher de développer auparavant d'indiquer le remède.

Dès le commencement de la révolution, tous les ennemis du nouvel ordre de choſes voyoient avec douleur l'énergie & la fierté du peuple augmenter en proportion des obſtacles que ceux-ci apportoient à l'accompliſſement de la régénération politique : ils ſentoient que cette énergie ne pourroit être abattue que lorſque le peuple ſeroit déſarmé, ſes reſſources anéanties, & par conſéquent livré à la merci des dominateurs. En conſéquence la cour organiſa un plan de déſaſtre qui fut conſtamment ſuivi par les amis de la royauté. On ſuſcita à la France pour ennemis toutes les grandes puiſſances de l'Europe (qui, par parenthèſe, vinrent déclarer aux ſociétés populaires que c'étoit uniquement contre elles qu'on avoit pris les armes). Pour réſiſter à cette levée immenſe de boucliers, la cour fit un appel général à la nation, organiſa des armées innombrables, ne fit aucun préparatif pour les alimenter ou les équiper, en confia le ſoin à des généraux choiſis qui avoient le ſecret de l'état, & qui devoient, chaque fois que l'occaſion s'en préſenteroit, livrer la fleur de la jeuneſſe plébéienne au fer de l'ennemi, ou bien l'entaſſer dans des camps ou dans des hôpitaux mal ſains & mal pourvus, afin d'éteindre une génération trop inſtruite de ſes droits, trop impétueuſe & trop énergique pour les ſoutenir. On s'étoit bien gardé de pourvoir aux beſoins de cette armée, parce qu'on avoit calculé que le peuple français, eſſentiellement grand & généreux, ne manqueroit pas, dans un moment de détreſſe, de donner avec enthouſiaſme à ſes défenſeurs tout ce qu'il poſſédoit de plus précieux, qu'il ſe deſſaiſiroit en leur faveur de ſes armes, ſes ſubſiſtances, & la quinteſſence de ſa population. C'étoit là où on l'atendoit ; c'étoit lorſqu'après d'innombrables ſacrifices, les forces du peuple ſeroient annihilées, ſon énergie abattue, c'étoit, dis-je,

à cette époque, qu'on regardoit le facrifice confommé, & la victime prête à être immolée & dévouée à la fureur des amis du trône & de la religion : le temps & l'expérience nous ont appris le réfultat du plan de nos ennemis, & tout le machiavélifme de leur deffein Le peuple, ainfi qu'ils l'avoient prévu, eft aujourd'hui dépouillé de fes armes, & de la plus grande partie de fes reffources ; on faifit cet inftant, & on affaffine les plus vertueux défenfeurs.

Auffitôt que le peuple eft défarmé, les gardes nationales fe déforganifent; ces gardes qui infpiroient la terreur dans l'ame des brigands, des vagabonds, des émigrés & des fanatiques, qui, dans leur jour de raffemblement, offroient aux yeux du peuple l'appareil éclatant d'une pompe militaire, & entretenoient dans l'ame des adolefcens l'ardeur martiale & l'amour de la gloire ; cette belle inftitution, dis je, eft aujourd'hui tombée en défuétude comme les fêtes décadaires.

La garde nationale, qui affuroit la tranquillité publique, étant en quelque forte détruite, il falloit néceffairement augmenter la gendarmerie nationale & lui donner une organifation républicaine. Ces foldats citoyens devant par état fe trouver chaque jour au milieu des habitans des campagnes, auroient pu, fi le gouvernement l'avoit voulu, devenir les apôtres les plus utiles de la révolution Mais cette gendarmerie, toute mal organifée qu'elle eft, n'eft pas affez fuffifante ni affez payée pour faire un fervice utile ; en forte que les adminiftrateurs des départemens voulant empêcher le peuple de fe relever de l'état d'abaiffement où il eft aujourd'hui, appellent à leur fecours des détachemens de cavalerie qui fe trouvent aujourd'hui difféminés dans toutes les communes de la République à l'infu des premières autorités conftituées, tandis qu'il eft notoirement connu que nos armées ont le plus grand befoin de cavalerie.

A toutes ces caufes qui alarment les patriotes, parce qu'ils voient que le gouvernement ne fait aucun effort pour les faire ceffer, il s'en joint encore d'autres qui tiennent de

plus près à la morale publique ; ils voient avec douleur le Directoire accueillir avec une sorte de prédilection qui a trop d'affinité avec les menées des royalistes, pour n'être pas inquiets sur les sentimens des membres du Directoire.

La Constitution garantit au peuple la faculté de se réunir en assemblées, pour s'occuper des questions politiques qui l'intéressent. Les lieux où se rassembloient ces réunions viennent d'être fermés, sous prétexte que les royalistes machinoient la perte de la République dans ces assemblées. Les patriotes espéroient que le Corps législatif vengeroit cet attentat porté à la Liberté & à la Constitution ; leur espérance a été trompée : au lieu d'une discussion sage & éclairée qu'ils attendoient, ils ont vu que les hommes qui ne vouloient point de ces réunions, ont organisé une espèce de mouvement populaire, qui a fait appréhender aux membres du Conseil que si on agitoit cette question, la tranquillité publique pourroit être altérée. Cependant le piége étoit tellement grossier, qu'aussitôt que la question fût ajournée indéfiniment, on ne vit plus le moindre grouppe. Une pareille manœuvre ressemble un peu trop à celles qu'emploie le gouvernement britannique lorsqu'il veut obtenir du parlement un bill contraire à la liberté publique. Cette tendance qu'a le gouvernement français à marcher sur les traces du gouvernement anglais, & à suivre les mêmes erremens, cause les plus vives inquiétudes aux bons citoyens.

Les membres du Directoire peuvent avoir de bonnes intentions, je suis très-porté à le croire : mais certainement les moyens dont ils se servent pour les manifester, ne sont point du tout propres à capter la confiance du peuple. Les forces repoussantes que les agens subalternes du gouvernement emploient vis-à-vis des citoyens, & dont je vous ai déja parlé, achèvent d'aliéner tous les cœurs des patriotes ; enfin la plus grande satyre qu'on pourroit peut-être faire de la conduite actuelle du gouvernement, c'est que les royalistes, les prêtres & les agioteurs chantent ses louanges,

comme on les voyoit crier, il y a à peu près un an, *vive la Convention*, quand ils vouloient l'égorger.

Vous me direz peut-être ce que vous m'avez déja dit : pourquoi ne dénoncez-vous pas particulièrement les faits qui sont à votre connoissance ? Je vous répondrai que je ne suis point fait pour jouer le rôle de dénonciateur particulier : il me suffit de vous dénoncer des abus en général, pour que vous chargiez après cela quelqu'un de vos agens pour chercher des faits particuliers.

Mais revenons au but que je me suis proposé, qui étoit de vous indiquer les remèdes que je crois nécessaires pour raviver l'opinion publique, & rappeler la confiance des patriotes, qui s'éloignent tous les jours de plus en plus du Directoire.

Je pense qu'il faut prendre un nouveau systême de finances, tout autre que celui qu'on suivi jusqu'à présent; il faut lever des contributions proportionnées aux dépenses de l'état, diminuer de ces dépenses tout ce qui est inutile à la sûreté de la République. Envain créera-t-on du papier-monnoie, cette ressource n'est autre chose que celle du Pélican qui se laisse dévorer par ses petits, pour les nourrir.

Il faut rétablir les gardes nationales sur le pied & sur le ton de 1791, 92 & 93; pour cela il faut rendre au peuple les armes qu'on lui a enlevées : pour ce moyen plus de quarante à cinquante mille hommes salariés & occupés dans l'intérieur de la République, ne seront plus à la charge du gouvernement, ou bientôt ils seront occupés efficacement à faire des conquêtes sur le pays ennemi, & ils pourront exister aux dépens des vaincus : il faut que la guerre nourrisse la gnerre; tout général qui n'agiroit pas dans ce sens devroit être destitué.

A la place de cet appareil formidable qui consterne les amis de la liberté publique, il faut que le gouvernement y substitue les mœurs & la confiance : un gouvernement po-

pulaire ne peut reposer que cette base : il est très-facile d'y parvenir. Pour cela il ne faut que faire déguerpir les prêtres fanatiques & les émigrés qui abondent dans les départemens, même jusque dans quelques administrations. Il faut substituer, à l'appareil du culte catholique qui se relève avec splendeur les fêtes décadaires, qui ne sont plus en usage que dans quelques bureaux, & encore comment sont-elles chommées.

Il faut interdire le mot avilissant, monsieur, qui dégrade celui qui s'en sert envers un de ses semblables ; il faut faire exécuter les lois relatives à l'enseignement public, tant dans les campagnes que dans les villes ; & pour y parvenir il faut que chaque citoyen ne puisse se dispenser d'envoyer ses enfans chez l'instituteur national. Mais cependant lui interdire la faculté d'instruire soi-même ses enfans chez soi ; mais alors il doit être tenu de concourir, comme les autres, aux frais d'enseignement public, qui, je pense, doivent être mis à la charge des communes : la République devant seulement fournir le logement à l'instituteur.

Il faut s'occuper de l'organisation de la gendarmerie nationale, & sur-tout pourvoir à ce que la paie des gendarmes soit suffisante, & s'occuper particulièrement du choix des officiers, qui, selon moi, devroient être à la nomination des citoyens du département où ils doivent être employés pour veiller à la sûreté des personnes & des propriétés. L'organisation de ce corps n'a jamais été à la hauteur de notre régénération politique ; il a toujours suivi les erremens du régime monarchique.

Enfin il faut donner aux articles de la constitution relatifs aux réunions patriotiques toute la latitude & toute l'activité dont ils sont susceptibles. C'est en exécutant la constitution, que le gouvernement pourra parvenir à la faire aimer à des hommes qui regretteront toujours celle de 1793, tant qu'ils verront qu'on ne se sert de celle de 1795 que pour les accabler & les livrer à la merci & aux persécutions de leurs ennemis naturels.

Voilà ce que ma conſcience m'ordonne de vous dire pour répondre à la confiance que vous m'avez témoignée. J'ai cru m'appercevoir que les patriotes, que vous nommez anarchiſtes, ſeront toujours prêts à ſe rallier au gouvernement, lorſqu'il reviendra aux grands principes de liberté & d'égalité politique qui conſtituent un gouvernement populaire.

Je dis lorſqu'il reviendra, car je ne peux m'empêcher de vous déclarer, avec tous les patriotes, que le Directoire s'en eſt écarté, & s'en écarte encore lorſqu'il accorde ſa prédilection à tous ceux qui ſe ſont montrés les ennemis de la révolution depuis ſon commencement jusqu'à peu près cette époque-ci, où ils commencent à l'aimer avec une tendreſſe plus que ſuſpecte;

Lorſqu'il tient en état de ſiége la plus grande partie de la République;

Lorſqu'il a fermé les réunions patriotiques en même temps qu'il laiſſe ouverts les temples du fanatiſme. Qu'il revienne donc, comme je l'ai déja dit, & l'inquiétude des ardens républicains ceſſera, & la confiance renaîtra.

Ils ne ſont anarchiſtes qu'envers les gouvernemens tyranniques & arbitraires. Que le Directoire ceſſe de pencher vers cette monſtruoſité politique, & il n'y aura plus d'anarchie ni d'anarchiſtes.

Paris, le 19 floréal, an 4.

Drouet à ſon ami Farci.

Je t'envoie ci-joint le manuſcrit du diſcours que je me propoſois de prononcer au conſeil en réponſe à celui de Mailhe ſur les ſociétés populaires. La queſtion eſt coulée à fond ; nous avons affaire à des compères qui ſavent à merveille écarter une diſcuſſion qui ne leur plaît pas.

Les patriotes jadis énergiques, qui ſont encore dans le conſeil, ſont d'une inſouciance difficile à exprimer. Moi-même je ſuis obligé ſouvent de me tâter pour ſavoir ſi par

hasard je ne serois pas devenu un aristocrate ! ! ! Voilà, mon cher, l'effet du méphitisme de ma prison.

Je n'ai aucune nouvelle à t'apprendre, si ce n'est qu'on tue en plusieurs endroits des républicains, & qu'on emprisonne ici quelques-uns de ceux qui pensent qu'il y auroit beaucoup à dire sur la perfection des idées de ceux qui gouvernent aujourd'hui la République.

Ce qui doit beaucoup rassurer les ardens amis de la liberté sur l'excellence de ces opérations, c'est qu'on voit une infinité de personnes bien mises & bien élevées, de ces honnêtes gens *à taille quarrée*, qui prétendent que c'est très-bien fait, & qui disent que le gouvernement devroit se hâter de faire fusiller tous ces coquins de terroristes & anarchistes qui ne peuvent jamais s'accorder avec les honnêtes gens.

Il faut convenir que la proposition est un peu leste. Cependant il n'est guère possible que des gens si instruits, si savans & si beaux, aient tort. Je te laisse, au reste, le soin de juger cette question : quant à moi, qui ai l'entendement obstrué depuis ma captivité, je me contente d'ouvrir de grands yeux & de rester ébahi.

Je te dirai encore que j'entends souvent crier bien haut contre les opérations du gouvernement ; mais il paroît qu'il prend le parti de laisser crier, sans s'embarrasser des plaintes des patriotes.

Je te dirai encore pour nouvelle, que le représentant héréditaire du peuple sarde demande la paix à cor & à cri. Voilà une bonne affaire pour nous ; cela rétablira peut-être un peu le crédit public.

Je voudrois que ton affaire prît une aussi bonne tournure, & allât aussi vite : mais j'ai diablement de peine à la débrouiller & la mettre en bon train dans les bureaux du citoyen Normandie. Je ne m'y épargne pas cependant ; tu peux compter sur mon zèle ; tes intérêts me sont aussi précieux que les miens.

Dis-moi ſi mon petit bonhomme profite bien de tes leçons, & s'il eſt déja bien ſavant dans l'art de l'harmonie; bon jour à toutes les femmes qui ont le bonheur de reſpirer l'air pur & libre de ta maiſon; dis-leur que j'envie bien leur ſort; dis-moi auſſi comment s'arrange mon poulet, & ſi la citoyenne ta ſœur éprouve bien du repos & de la ſatisfaction depuis que par le fameux traité d'alliance que j'ai fait avec elle, je lui ai épargné la peine de calculer combien elle lui pondoit d'œufs par année.

Salut & fraternité.

Signé, Drouet.

Quand tu auras lu mon diſcours, ſi tu trouves que cela vaut la peine de le montrer, tu le feras voir, puis tu me le renverras. Je n'ai pas voulu le faire imprimer pour pluſieurs raiſons : la première, c'eſt que je n'ai pas le gouſſet aſſez garni; la deuxième, c'eſt que cela ne ſerviroit qu'à me donner une certaine doſe de célébrité : je n'en ai que trop déja pour mon repos & ma ſatisfaction. Heureux l'homme qui, au ſein d'une douce obſcurité, voit tous les jours, du coin de ſa fenêtre, croître le chou qui doit le ſoir entrer dans ſon pot! j'eſpère jouir bientôt de ce plaiſir délicieux.

Différence de la pièce dont j'ai parlé.

Ces journées, cependant, n'ont pas produit des réſultats déciſifs pour le triomphe de la démocratie, puiſque les conſpirateurs n'ont pas été punis, qu'ils pourſuivent leur ſyſtême d'aſſaſſinat, d'agiotage, d'accaparement, d'aviliſſement du papier-monnoie, & qu'ils trouvent des protecteurs juſques dans le Sénat. Mais elles n'ont pas été perdues pour toi, Peuple Français, *ces journées mémorables, puiſque le pouvoir a été arraché des mains impures qui avoient conſommé tous les crimes, puiſqu'elles ont rendu à leurs familles ceux des républicains qui avoient échappé à l'échafaud & aux*

poignards des bandes royales ; puiſqu'elles ont donné un gouvernement dont la direction eſt confiée à des hommes purs, à des républicains qui ont déja travaillé pour le bonheur commun, & qui feront davantage s'ils s'inveſtiſſent de la confiance des Patriotes qui ne ſavent pas compoſer avec les principes ; s'ils frappent impitoyablement les royaliſtes, les émigrés, les prêtres réfractaires qui ne ceſſent de conſpirer contre le gouvernement républicain ; s'ils prennent des moyens vigoureux pour faire approviſionner les marchés, pour faire baiſſer le prix des denrées ; & s'ils ne laiſſent en place que des républicains purs, énergiques, éclairés, & qui ſeroient perdus avec eux ſi la contre-révolution s'opéroit.

Réponſe de Drouet à Lamarque, faite à Fribourg en Briſgaw, lue en préſence de Quinette & Beurnonville.

Tu m'as empêché hier d'avoir adopté pour ſyſtême que tout eſt bien dans la nature, que cela doit être ainſi, & qu'il eſt par conſéquent inutile de chercher le mieux poſſible.

Si tu m'avois laiſſé te développer mes idées, peut-être aurois-tu été convaincu que je ſuis loin de tirer une conſéquence auſſi funeſte à l'induſtrie & à l'activité des hommes. Je vais eſſayer d'établir des principes qui me paroiſſent évidens.

Je dis que tout eſt bien en ce ſens qu'il ne ſe fait rien dans l'univers qui ne ſoit le réſultat des combinaiſons qui uniſſent le grand tout, & lui donnent la vie.

Nos petites paſſions, nos jalouſies, nos querelles, nos révolutions dont nous faiſons tant de bruit, & qui, dans l'immenſité des évènemens de la nature, ſont cependant ſi peu de choſe, ſont eſſentiellement liées au développement de ſes opérations. Les hommes ne peuvent donc intervertir l'ordre de la nature dans ſes deſſeins ; mais au moins, me

diras-tu, ils peuvent augmenter ou atténuer la fécondité ordinaire de notre globe; je ne le penſe pas, & je crois que tu es dans l'erreur à cet égard. Voici ſur quoi je fonde mon opinion.

Du choc de tous les élémens qui ſe heurtent & ſe briſent réciproquement ſans ceſſe, réſulte le mouvement & l'ame de l'univers. Ce mouvement excite la fermentation de tous les principes organiques qui ſe répandent vers la ſurface de la terre : telle eſt la baſe de ſa fécondité, qui ne peut être agmentée ni diminuée par la volonté des hommes.

Toutes les productions de la terre ſont dévorées par tous les animaux qui l'habitent, ou bien tombent en pourriture après leur maturité, & leur décompoſition ſert à la reproduction d'autres êtres.

Il ne peut donc jamais exiſter qu'une certaine quantité de productions provenant de la fécondité immuable de la terre.

Les animaux qui s'en nourriſſent ne peuvent pas augmenter au-delà de cette proportion, ſinon ils ſont obligés de s'entre détruire ; mais ſi une eſpèce parvient à s'emparer de la domination ſur les autres, & à les détruire, alors cette eſpèce pullule & augmente au-delà de ſa proportion naturelle, au détriment de ceux qu'elle opprime.

C'eſt ce qui eſt arrivé à l'homme par la ſucceſſion des terres. A force d'induſtrie & de combats il eſt parvenu à ſe rendre le maître & le ſouverain de l'univers : alors il a dû multiplier prodigieuſement juſqu'à ce que ſa population ſoit arrivée au terme au-delà duquel les humains ſe fuſſent trouvés dans l'impoſſibilité de ſe procurer des moyens de ſubſiſtances.

Ce qui a eu lieu à l'égard des animaux eſt auſſi arrivé entre les hommes. Les ſociétés étant devenues trop nombreuſes, furent obligées de ſe combattre & de s'entre-détruire réciproquement : alors celles qui obtinrent la domination & la prépondérance virent augmenter leur po-

pulation au-delà de la proportion relative à l'efpace du terrein qu'elles occupoient. L'induftrie, fruit de la néceffité & de l'expérience, créa des objets de confommation jufques-là inconnus; ceux-là fervirent encore à favorifer la multiplication des hommes.

Des fages qui obfervoient cet accroiffement confidérable, pensèrent qu'il étoit dû à la perfection de la culture des terres : ils firent plus, ils dirent que plus un territoire étoit peuplé, plus il devoit produire.

Il ne faut que porter fes regards un peu au-delà de ce qui nous environne, pour voir que ce principe n'eft pas géométriquement vrai ; car il s'enfuivroit que fi toute la terre étoit auffi peuplée que la France & la Hollande, par exemple, tous les hommes qui l'habiteroient trouveroient fuffifamment de fubfiftances pour fe nourrir. Or il eft évident que les habitans de ces deux contrées ne peuvent fe paffer des denrées qui croiffent dans les pays circonvoifins.

La Baltique, la Méditerranée, l'Océan font fans ceffe couverts de vaiffeaux qui apportent des bleds, des bois, des fers, des chanvres venant du Nord de l'Europe & des côtes d'Afrique. Les grandes routes font remplies de troupeaux de bétail qui viennent de toute part & s'acheminent lentement vers leur deftruction. La confommation de toutes ces denrées attefte hautement que fi les pays qui les produifent étoient auffi habités que celui qui les confomme, il feroit impoffible que ce dernier fe trouvât fuffifamment approvifionné : il eft donc évident que les habitans d'un territoire trop peuplé ne peuvent exifter qu'aux dépens de celui qui l'eft moins en proportion. Voyons maintenant fi ce territoire doit plus produire qu'un terrein peu habité. L'homme qui ne fait qu'examiner fuperficiellement, & qui ne fe donne pas la peine d'approfondir tous les rapports de cette queftion, fera pour l'affirmative, fur-tout au retour d'une promenade où il aura apperçu dans fon chemin des plaines, des côteaux bien cultivés, & aura joui du fpectacle riant des labou-

teurs joyeux, rapportant dans leur maiſon le fruit de leurs travaux.

Mais s'il veut ſe donner la peine de réfléchir ſur cette fertilité apparente, il verra que les hommes s'étant amoncelés ſur un petit eſpace de terrein, ont dû s'inſtruire facilement pour la prompte communication de leurs idées; ils ont dû perfectionner les arts & les ſciences; ils ont bâti des maiſons, des villes, des forterelles; ils ont creuſé des canaux, pratiqué des chemins & dreſſé des haies & des murailles pour diſtinguer & ſéparer leurs propriétés: or le terrein couvert par ces ſortes d'ouvrages ne produiſant rien, les principes productifs qui ſe feroient échappés à travers les pores de la terre dans ces endroits couverts, ſont obligés de refluer à côté; c'eſt ce qui fait que les environs des villes, des chemins, des murailles ſont toujours plus fertiles que les plaines.

Il verra encore que ces champs bien cultivés ne produiſent de ſi belles moiſſons qu'à force d'engrais, & aux dépens des herbes, plantes & arbuſtes qui couvriroient ce terrein, s'il n'étoit ſurchargé de productions étrangères.

Ces engrais ſont le réſultat des denrées conſommées dans le pays, mais la plupart venues de contrées lointaines: or ces engrais manquent au pays d'où ils ont été exportés.

Les plantes exotiques que les hommes cultivent avec tant de ſoins, ne croiſſent ſi abondamment qu'aux dépens des plantes indigènes que l'homme détruit. Or, ces plantes exotiques que les hommes cultivent avec tant de ſoins pour leur conſommation journalière, ne croiſſent ſi abondamment qu'aux dépens des plantes indigènes que le cultivateur détruit, afin que tous les germes de fécondité ſe portent vers les plantes qui ſont ſa plus chère eſpérance: or les herbes & autres productions que la nature fait végéter d'une manière ſi libérale, & que les hommes détruiſent impitoyablement, ſerviroient à la nourriture & à la ſubſiſ-

tance d'une infinité d'animaux, & leur exiſtence rempliroit également le but de la nature, en peuplant l'univers, ou bien en ſervant à la nourriture des humains.

Quels que ſoient donc les travaux & l'induſtrie des hommes, ils ne procurent pas une augmentation réelle de produit, mais ſeulement une modification & une tranſpoſition de moyens.

Voyons maintenant ſi les paſſions des hommes, leurs peines & leurs malheurs qui en ſont la ſuite, ſont eſſentiels à l'ordre de la nature, & ſe trouvent un réſultat néceſſaire de ſes combinaiſons.

J'ai déja dit que l'homme, ſoit par néceſſité ou par ambition, s'étoit emparé de la ſouveraineté ſur tous les autres animaux, & les avoit aſſervis à ſon uſage; il veille auſſi, ſans s'en appercevoir, à ce que les différentes eſpèces ne multiplient pas au-delà de la proportion relative à leurs moyens de ſubſiſtance, en les détruiſant pour ſatisfaire à ſes beſoins ou à ſes caprices.

L'homme devenu ainſi le maître ſur la terre, n'ayant rien à redouter des animaux ni même des climats qu'il s'eſt appropriés à ſon uſage, a dû multiplier prodigieuſement dans une ſécurité ſi parfaite. La population allant toujours croiſſant, dans la ſuite des ſiècles, bientôt la terre eût été tellement couverte d'hommes, qu'ils ſeroient enfin arrivés à ce point où il leur eût été impoſſible de trouver de quoi ſubſiſter.

La nature, toujours ſage, a donc dû placer au-deſſus de l'homme un ennemi en ſentinelle, & toujours prêt à ralentir les progrès de cette population en en détruiſant une partie. Or cet ennemi, ce ſont nos paſſions. La première, la plus conſtante & la plus univerſelle, même parmi les animaux, c'eſt l'égoïſme; c'eſt cette paſſion qui fait que nous voulons tout rapporter à nous-mêmes. De là naiſſent l'envie, la jalouſie & l'ambition, enſuite les querelles

pour ſe diſputer réciproquement ce que chacun voudroit poſſéder ſeul.

L'égoïſme concentré chez les particuliers ne produit que des diſputes domeſtiques dont retentiſſent tous les tribunaux; mais il étend également ſon empire ſur les ſociétés & les gouvernemens. Alors il engendre ces guerres ſanglantes qui font gémir l'humanité, lors même qu'elles leur rendent un grand ſervice, en la débarraſſant d'une ſurabondance de population qui, ſans cela, bientôt la tourmenteroit d'une manière plus cruelle.

Mais les guerres ne ſuffiſent pas encore à la nature pour remplir ſon but, qui eſt la deſtruction des êtres, proportionnée à leur production. Elle emploie auſſi d'autres moyens plus puiſſans & plus actifs, quoique moins effrayans & moins ſenſibles. Ces moyens réſultent de deux paſſions abſolument oppoſées à l'égoïſme, je veux dire l'amitié & l'amour.

Les hommes ſont faits pour s'aimer & vivre réunis, quoi qu'en diſent quelques philoſophes atrabilaires qui ne veulent voir l'eſpèce humaine que ſous des couleurs odieuſes; c'eſt cet amour de ſes ſemblables qui attire l'homme ſauvage hors des forêts & forme les ſociétés. Une fois les hommes aſſemblés ils deviennent bientôt trop nombreux. Ils ſe tourmentent, & alors il leur faut des inſtitutions & des lois; ces lois, étant l'ouvrage d'hommes qui ſe ſont écartés de celles de la nature, elles ne peuvent que contrarier ſon vœu.

Paſſons un inſtant en revue nos principales inſtitutions politiques, & nous verrons la vérité de ce que j'avance. Commençons par la religion; il n'en exiſte pas une ſeule qui n'ait un caractère marqué d'égoïſme & d'averſion pour les autres. L'hiſtoire eſt remplie d'attentats & des perſécutions en tous genres, occaſionnées par le proſélytiſme & la théocratie. Un de ces attentats & qui n'eſt pas le moindre envers la nature, c'eſt la domination que les prêtres ſe ſont arrogée ſur les inſtitutions qui ont rapport à la propagation de l'eſpèce.

Dans quelques pays ils ont uni deux époux par des liens irrévocables ; dans d'autres, ils ont soumis plusieurs femmes au pouvoir despotique d'un seul homme ; dans aucuns ils n'ont saisi le véritable esprit de notre bonne-mère commune : que résulte-t-il de cet état de violence dans l'union des sexes ? Il en résulte que la plupart des époux se détestent & ne s'approchent qu'avec répugnance, ou bien sans cesse vis-à-vis l'un de l'autre, toujours excités par une nourriture trop substantielle, ils se livrent à des ardeurs lubriques que réprouve la nature : alors leurs efforts sont impuissans, ou bien les fruits de leur amour ne sont que des avortons qui apportent en naissant le germe de leur destruction prochaine. Les uns meurent à la lisière ; d'autres, arrivés au terme de l'adolescence, sont moissonés subitement : tels qu'une jeune plante, dont le germe étoit vicié, voit sa fleur se faner dès l'aurore de sa vie, & tromper l'espoir de ceux dont elle faisoit l'admiration.

La religion ou la politique ont encore établi des usages qui tendent tous à ralentir les progrès de la population.

Les Hurons, les Caraïbes, & quelques autres peuples de l'Amérique sont dans l'usage d'abandonner aux bêtes féroces ou de tuer eux-mêmes les vieillards qui ne peuvent plus être utiles à la société, & suivre la peuplade à la guerre ou à la chasse ; ils agissent de même à l'égard des enfans mal organisés.

Les Chinois, ce peuple si ancien & si sage, a aussi des usages à peu près semblables. Lorsqu'un père a trop d'enfans pour les nourrir facilement, il expose quelques-unes de ses filles à la commisération publique, ou bien il les noie dans la rivière.

A cet égard, nous ne sommes guère moins barbares.... Dans une grande partie de l'Europe, & encore naguère en France, on enferme des filles dans des cloîtres où elles sont condamnées à une stérilité perpétuelle ; l'existence qu'elles traînent au fond de ces solitudes, est cent fois pire que la mort, & on leur a peut-être rendu un grand service, d'i-

miter les Chinois à leur égard : le peu d'hommes qui arrivent enfin au terme de l'âge viril, se trouvent exposés à tous les accidens qui les attendent dans l'état de société.

Les gouvernemens de même que la religion tendent tous à s'écarter des lois de la nature ; ils amoncèllent les hommes dans les villes & dans les armées : là ils se livrent à des travaux qui surpassent leurs facultés physiques, ou bien à une vie molle & dissolue qui abrège leurs jours. Les grands rassemblemens d'hommes occasionnent aussi souvent des maladies contagieuses qui détruisent en peu de temps une immense population. Enfin, lorsque tous ces grands moyens de destruction ne suffisent pas à la nature pour remplir son but, la famine, l'horrible famine vient étendre son fléau destructeur sur une race trop nombreuse qui ne peut plus trouver de quoi subsister. Tous ces grands accidens qui tendent sans cesse à ramener la population des hommes à une juste mesure, ne s'arrêtent pas toujours au terme d'une équation précise. Souvent de grandes sociétés, de grands empires se trouvent tellement affoiblis qu'il leur faut plusieurs siècles pour se relever à une juste proportion.

Ainsi donc, comme je l'ai dit au commencement de mon discours, nos passions, d'où naissent nos vertus & nos crimes, nos malheurs & notre félicité, sont nécessaires à l'accomplissement des combinaisons qui animent l'Univers. Ce n'est donc pas un désordre dans la nature, ainsi que je l'ai entendu dire, lorsqu'un homme souffre, meurt & laisse ses amis éplorés ; il tombe comme le passereau qu'un épervier atteint, ou bien comme l'épi sous la faulx des moissonneurs ; comme eux, il a rempli sa destinée & concouru au but universel.

Tout homme ami de la nature doit donc bien se donner de garde de mépriser les passions des hommes, puisqu'elles entrent essentiellement dans le plan de son auteur ; il doit au contraire s'y livrer & suivre leur impulsion, ayant soin seulement de les diriger de manière qu'elles ne puissent nuire à son intérêt particulier : or comme toute société bien

constituée doit tendre à ce que l'intérêt particulier de chaque citoyen soit lié à l'intérêt général, alors on peut dire que tout est bien.

Nota. J'ai oublié dans mon discours de parler de ce qu'a dit Grisel, qu'il y avoit eu une séance chez moi le 20 prairial : il a menti ; personne n'est venu chez moi dans cette journée. Je suis allé dîner chez un ami, & j'ai resté avec lui jusqu'à onze heures du soir. En rentrant j'ai causé avec le citoyen Beraud, député, qui loge dans la même maison, jusqu'à l'instant où je me suis couché.

Signé, DROUET.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, an IV.